

Direction des Statistiques,
des Etudes et des Fonds

ETUDE
Juillet 2018

Les femmes dans l'agriculture situation au 1er janvier 2016

Les femmes dans l'agriculture

Situation au 1er janvier 2016

DIRECTION DES STATISTIQUES, DES ETUDES ET DES FONDS

Directrice de la publication :

Nadia JOUBERT

joubert.nadia@ccmsa.msa.fr

Rédacteur en chef :

David FOUCAUD

foucaud.david@ccmsa.msa.fr

Département « Cotisations », Tarifs AT et Fonds »

Marc PARMENTIER

parmentier.marc@ccmsa.msa.fr

Rédactrice :

Véronique LAIROT

lairot.veronique@ccmsa.msa.fr

Mise en forme :

Michèle LALLAOURET

Diffusion :

Claudine GAILLARD

gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr

Nadia FERKAL

ferkal.nadia@ccmsa.msa.fr

SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX, GRAPHIQUES ET CARTES	4
Liste des tableaux	4
Liste des graphiques.....	4
Résumé	6
Introduction	8
Sources et définitions	8
Méthodologie	10
Champ de population.....	11
1. EN 2016, LE CHEF D'EXPLOITATION OU D'ENTREPRISE AGRICOLE EST UNE FEMME DANS ENVIRON UN CAS SUR QUATRE.....	12
1.1 . Une évolution démographique des femmes proche de celle des hommes	12
1.2 . Pour 61 % des cheffes, l'agriculture se conjugue au pluriel.....	13
1.3 . Seule ou accompagnée, une femme dirige une entreprise dans 29 % des cas	14
1.4. Les femmes sont globalement présentes dans l'agriculture traditionnelle et les métiers liés au cheval	14
1.5. Les cheffes sont plus âgées que leurs homologues masculins	15
1.6. Les transferts entre époux affectent les entrées de chefs dans la profession agricole.....	17
1.7. Quasi absentes des entreprises de services, les femmes sont très présentes dans les plus petites et les plus grandes exploitations	19
1.8. La superficie moyenne des exploitations est inférieure de près de 40 % en présence de dirigeants exclusivement féminins.....	20
1.9. La forme sociétaire de l'exploitation ou de l'entreprise agricole accentue les inégalités dans la répartition de l'assiette brute	23

2. LES FEMMES CONJOINTES ACTIVES DANS L'ENTREPRISE 28

- 2.1 Le statut de collaboratrice d'exploitation concerne un petit sixième des conjointes de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricoles28
- 2.2 L'âge moyen des collaboratrices d'exploitation est de 53,5 ans28
- 2.3 Le statut de collaborateur d'exploitation est voué à disparaître au cours de la prochaine décennie29
- 2.4 Les collaboratrices d'exploitation sont essentiellement présentes dans les exploitations agricoles traditionnelles en nom personnel30
- 2.5 Les collaboratrices d'exploitation sont présentes dans des entreprises ayant une dimension économique supérieure à la moyenne.....31

Chiffres clés pour les femmes non salariées en production agricole en 2016 32

3. LES FEMMES SALARIEES DE LA PRODUCTION AGRICOLE 33

- 3.1. La part des femmes dans le salariat de la production agricole est en recul33
- 3.1 Viticulture, cultures spécialisées et polyculture-élevage trustent 85 % des emplois féminins en production agricole34
- 3.2 L'âge moyen des femmes salariées en production agricole est de 38,9 ans en 2016.....35
- 3.3 Les emplois salariés féminins en production agricole sont des CDD dans 83 % des cas.....36
- 3.4 L'égalité salariale hommes-femmes ? Oui mais uniquement en CDD37
- 3.5 Le recours au temps partiel : négligeable en CDD, influent pour le temps de travailféminin en CDI39

Chiffres clés pour les femmes salariées en production agricole en 2016..... 41

LISTE DES TABLEAUX, GRAPHIQUES ET CARTES

Liste des tableaux

Tableau 1	Récapitulatif des femmes dans l'agriculture en 2016	8
Tableau 2	Répartition des entreprises en fonction du sexe de leurs dirigeants et de la forme juridique des entreprises	14
Tableau 3	Age moyen par sexe et par activité en 2016	36
Tableau 4	Volume d'heures de travail et montant de la rémunération par sexe et nature du contrat de travail en 2016	37

Liste des graphiques

Graphique 1	Evolution du nombre de cheffes d'exploitation et d'entreprise agricoles de 2006 à 2016	13
Graphique 2	Répartition des femmes chefs d'exploitation ou d'entreprise affiliées en Atexa par catégorie de risque Atexa en 2016	15
Graphique 3	Répartition des chefs d'exploitation et d'entreprise selon l'âge et le sexe en 2016	16
Graphique 4	Répartition des chefs de sexe féminin et le mode d'installation en 2016	17
Graphique 5	Répartition des nouveaux chefs d'exploitation et d'entreprise selon l'âge et le sexe en 2016	18
Graphique 6	Répartition des chefs d'exploitation et d'entreprise quittant leur activité selon l'âge et le sexe en 2016	19
Graphique 7	Comparaison des répartitions des superficies par entreprise en fonction du sexe - année 2016.....	20
Graphique 8	Superficie moyenne par exploitation selon le sexe des dirigeants et la forme juridique de l'exploitation - année 2016.....	21
Graphique 9	Superficie moyenne par associé selon le sexe des dirigeants et la forme juridique de l'exploitation - année 2016	22
Graphique 10	Concentration de la superficie exploitée par chef d'exploitation en fonction du sexe des dirigeants et de la forme de l'exploitation - année 2016	23
Graphique 11	Concentration de l'assiette brute des femmes chefs d'exploitation en 2016	24

Graphique 12	Assiette brute annuelle moyenne des chefs d'exploitation ou d'entreprise au FORFAIT par sexe et activité agricole en 2016	25
Graphique 13	Assiette brute annuelle moyenne des chefs d'exploitation ou d'entreprise au REEL par sexe et activité agricole en 2016	26
Graphique 14	Assiette brute annuelle moyenne des chefs d'exploitation ou d'entreprise par sexe, régime d'imposition et forme juridique de l'exploitation en 2016...	27
Graphique 15	Evolution de l'effectif de conjointes collaboratrices et part représentée dans l'ensemble des conjointes d'exploitants entre 2006 et 2016.....	28
Graphique 16	Répartition des collaborateurs d'exploitation selon l'âge et le sexe en 2016	29
Graphique 17	Comparaison des âges des collaboratrices d'exploitation entrant en activité et de celles quittant l'activité en 2016	30
Graphique 18	L'activité des conjointes actives sur l'exploitation selon la catégorie de risque accident du travail en 2016	31
Graphique 19	Evolution du nombre de femmes salariées en production agricole, du taux de féminisation du salariat agricole et dans la production agricole entre 2006 et 2016	33
Graphique 20	Répartition des salariées de la production agricole par activité en 2005 et en 2016	34
Graphique 21	Répartition des salariés de la production agricole par sexe et âge en 2016	35
Graphique 22	Proportion de salariés en CDD par sexe et par activité en 2016.....	37
Graphique 23	Dispersion des salaires horaires moyens par nature de contrat et par sexe en 2016.....	38
Graphique 24	Dispersion des temps de travail annuels moyens par nature de contrat et par sexe en 2016.....	39
Graphique 25	Proportion de salariés à temps plein/partiel par sexe et nature de contrat en 2016	40

Télécharger les données au format Excel : 

Résumé

La population active agricole féminine se répartit en trois catégories : les femmes chefs d'exploitation ou d'entreprise, les conjointes collaboratrices d'exploitation et les femmes salariées de la production agricole.

■ Les femmes chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole

Les femmes représentent un peu moins d'un quart des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole en 2016. Cette proportion est stable depuis plus de dix ans.

■ Une démographie marquée par les successions entre époux

L'âge moyen des cheffes est de 51,6 ans contre 48,2 ans pour les hommes.

Parmi ces femmes, 45,1 % ont 55 ans ou plus. L'importance de cette tranche d'âge s'explique par le phénomène de succession entre époux lorsque le conjoint part à la retraite. Seul un tiers des hommes appartient à cette classe d'âge.

Plus de 70 % des cheffes déclarent être mariées ou vivre maritalement contre moins d'un homme sur deux.

Les entrées comme les sorties dans le statut sont marquées par l'effet « transfert entre époux » ; de fait, le turn-over des cheffes est supérieur à celui des hommes (6 % contre 3,5 %).

■ Des superficies moyennes et des revenus agricoles par personne plus modestes lorsque le chef est une femme

Les femmes chefs d'exploitation exercent principalement leur activité dans le secteur de l'élevage de bovins-lait (17 %, suivi des cultures céréalières et industrielles et des cultures et élevages non spécialisés qui regroupent respectivement 16,6 % et 12,7 % des cheffes. De manière générale, les femmes sont numériquement nombreuses dans l'agriculture traditionnelle et proportionnellement très présentes dans la filière cheval.

Les cheffes possèdent une surface agricole utile individuelle moyenne de 39,4 ha, inférieure de 28,1 % à celle détenue par les hommes. Les femmes exploitent 4,4 millions d'hectares de terres, soit environ 18,5 % de la superficie agricole totale.

Les cheffes dirigent ou co-dirigent majoritairement des structures de forme sociétaire associant plusieurs chefs ; elles sont 61,1 % dans ce cas, une proportion significativement supérieure à celle des hommes (55,7 %).

En 2016, l'assiette brute totale de cotisations des cheffes s'élève à 1 milliard d'euros, soit 17,5 % de l'assiette totale du régime. La proportion de cheffes imposées au réel atteint 74,9 %, soit 6,7 points de moins que les hommes.

L'assiette brute annuelle moyenne des cheffes est inférieure à celle des hommes : pour les femmes imposées au forfait, elle est inférieure de 8,7 % à celle des hommes et atteint 5 212 € en 2016 (5 706 € pour les hommes) ; pour les femmes imposées au réel, elle est inférieure de 32,2 % à celle des hommes et s'élève à 10 375 € en 2016 (15 311 € pour les chefs).

■ Les collaboratrices d'exploitation

En 2016, parmi l'ensemble des conjointes d'exploitants ou d'entrepreneurs agricoles, 14,8 % d'entre elles – soit un peu plus de 25 200 personnes – sont affiliées à la MSA en tant que conjointes actives sur l'exploitation ou dans l'entreprise, avec le statut de collaboratrice d'exploitation.

Depuis dix ans, le nombre de collaboratrices d'exploitation a été divisé par deux, traduisant la désaffectation des jeunes générations pour ce statut.

Agées de 53,5 ans en moyenne, les collaboratrices d'exploitation sont essentiellement présentes dans les secteurs d'activité traditionnels : élevage laitier (17,4 %), cultures céréalières et industrielles (16,6 %), et polyculture-élevage (13,4 %). Les exploitations agricoles sont dirigées par leurs conjoints sous la forme de sociétés en nom personnel et leur dimension économique – revenus et superficie d'exploitation – est supérieure à la moyenne.

■ Les femmes salariées dans la production agricole¹

En 2016, 371 800 femmes ont eu au moins un contrat de travail en production agricole au cours de l'année ; elles représentent 60 % des femmes travaillant dans une entreprise relevant du régime agricole. Environ 35 % des salariés du secteur de la production agricole sont des femmes, principalement employées en viticulture (36,9 % des femmes de la production agricole) et dans les cultures spécialisées (31,1 %).

Plus de 83 % des contrats féminins en production agricole sont des contrats à durée déterminée ; la production agricole représente à elle seule 77,6 % des CDD féminins du régime agricole dans son ensemble.

En CDD, les femmes et les hommes ont des durées moyennes de contrat proches et des rémunérations horaires très proches. En CDI, les femmes ont des temps de travail inférieurs aux hommes, du fait notamment du temps partiel ; leurs rémunérations horaires sont également inférieures.

¹ *Avertissement : Afin de conserver le périmètre de population active agricole féminine, l'étude exclut de fait, les femmes salariées dans la coopération agricole, les organismes professionnels agricoles et les activités diverses.*

Introduction

Bien que numériquement moins nombreuses, les femmes assument un rôle essentiel au sein de l'agriculture. Cheffes d'exploitation ou cheffes d'entreprise, conjointes actives sur l'exploitation ou salariées agricoles, elles sont omniprésentes, et contribuent au dynamisme du milieu rural et à la pérennité du tissu social environnant leur famille et l'exploitation agricole, dans un secteur d'activité sujet à de profonds changements structurels et économiques

En 2016, la population active agricole féminine se répartit en trois catégories : les femmes chefs d'exploitation, les conjointes non salariées actives sur l'exploitation et les femmes salariées de la production agricole.

Les femmes représentent 24 % des effectifs de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole, 83,7 % des conjoints actifs sur l'exploitation ou l'entreprise agricole et 35,1 % des effectifs salariés dans la production agricole, soit 29,6 % en termes d'équivalents temps plein.

TABLEAU 1
RECAPITULATIF DES FEMMES DANS L'AGRICULTURE EN 2016

Catégorie professionnelle	nombre
Femmes chefs d'exploitation	110 472
Conjointes d'exploitants	25 776
Femmes salariées de la production agricole mesurées en emplois équivalent temps plein	90 600

Source MSA

Sources et définitions

■ Population non salariée

Les données relatives aux femmes chefs d'exploitation ou d'entreprise ou conjointes de chefs sont issues de la base statistique des cotisants non-salariés de l'année 2016 et du fichier des installations de l'année 2016.

Les résultats de l'activité des chefs d'exploitation sont mesurés par l'assiette brute de cotisations. Celle-ci est liée au revenu du chef d'exploitation soit de l'année antérieure soit des trois années antérieures, elle n'est pas modifiée par l'existence d'un conjoint participant à l'activité.

L'assiette brute des cotisations au titre d'une année n s'obtient :

- soit par la moyenne des revenus agricoles (revenus professionnels) déclarés à la MSA au cours des trois années **n-3**, **n-2**, **n-1** si le chef d'exploitation a choisi la moyenne triennale.
- soit par le revenu de l'année n-1 si le chef d'exploitation a choisi l'option annuelle.

La catégorie Atexa (Accidents du travail des exploitants agricoles) est la catégorie de risque utilisée pour l'analyse et la tarification des accidents du travail et maladies professionnelles des exploitants agricoles.

Champ : France métropolitaine y compris Alsace-Moselle, même si l'étude décline des résultats par catégorie de risque Atexa.

Valeur du Smic (Salaire minimum interprofessionnel de croissance) horaire au 1er janvier 2016 : 9,67 euros.

La **dispersion** représente la variabilité ou l'étendue des différentes valeurs que peut prendre une variable.

La **médiane** d'un ensemble est la valeur m telle que le nombre de valeurs de l'ensemble supérieures ou égales à m est égal au nombre de valeurs inférieures ou égales à m . Intuitivement, on peut dire que la médiane est le point milieu de l'ensemble qu'elle divise en deux moitiés.

En statistique descriptive, un **quartile** est chacune des trois valeurs qui divisent les données triées en quatre parts égales, de sorte que chaque partie représente un quart de l'échantillon de population : 1er quartile = 25 %, 2è quartile ou médiane = 50 %, 3è quartile = 75 %.

Un **décile** est chacune des neuf valeurs qui divisent les données triées en dix parts égales, de sorte que chaque partie représente un dixième de l'échantillon : 1er décile = 10 %...

La **surface agricole utile** (SAU) est une donnée statistique destinée à évaluer le territoire consacré à la production agricole.

■ Population salariée

Les données relatives aux femmes salariées de la production agricole sont issues de la base statistique des cotisants salariés pour l'année 2016.

Concernant les effectifs de salariés, si le salarié a eu plusieurs contrats de travail dans la même catégorie de risque AT, il ne sera compté qu'une seule fois ; en revanche, s'il a travaillé dans plusieurs secteurs, il sera compté autant de fois que de secteurs fréquentés.

Le salaire brut intègre l'ensemble des primes, y compris l'indemnité compensatrice de congés payés pour les CDD.

Méthodologie

■ Méthode statistique

Toutes les différences de moyenne et de fréquence lors des comparaisons des caractéristiques des deux populations (hommes et femmes) ont été testées : test de Student pour tester la significativité des différences de moyennes, test du Chi-deux pour tester la significativité des différences entre deux fréquences.

■ Les représentations graphiques

Les « boîtes à moustaches » sont un moyen rapide d'observer la dispersion ou la concentration des données de la population. Elles s'appuient sur certaines caractéristiques statistiques telles que la médiane, les quartiles et les maximum et minimum.

Télécharger les données au format Excel : 

Champ de population

■ Les entreprises de la production agricole

Les entreprises de la production agricole figurant dans le champ de l'étude sont les entreprises dirigées par un ou plusieurs non-salariés. Le champ inclut les exploitations agricoles proprement dites, la conchyliculture, la pisciculture, les marais salants, la filière bois (travaux forestiers, sylviculture et scieries de petite taille), les entreprises de travaux agricoles, les entreprises paysagistes, et l'ensemble de la filière cheval (centres équestres et entraîneurs de course compris).

■ Les femmes chefs d'exploitation ou d'entreprise

Il s'agit de tous les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole de sexe féminin (personnes physiques, membres de Gaec ou de sociétés) en activité en France métropolitaine au 1er janvier de l'année 2016 et qui cotisent en tant que non salariée à l'une ou à l'autre des trois branches de sécurité sociale vieillesse, maladie ou famille.

Les cotisantes de solidarité sont exclues de l'analyse ainsi que les jeunes femmes chefs d'exploitation installées après le 1er janvier 2016 ; les premières représentent 37 222 individus (sur 103 398 cotisants de solidarité), les secondes 6 049 individus (sur 16 755 installés après le 1^{er} janvier 2016).

■ Les collaboratrices d'exploitation

La population des femmes vivant en vie maritale avec un chef d'exploitation comprend les femmes mariées, pacsées ou vivant en concubinage avec le chef d'exploitation. Par commodité de langage, ces femmes vivant en vie maritale seront dénommées conjointes dans l'étude.

La population des conjointes de chefs comporte des femmes actives et des femmes non actives sur l'exploitation.

Dans le cadre de cette étude, la population des femmes actives est l'objet d'une attention plus particulière. Les conjointes actives – dès lors qu'elles ne sont pas cheffes d'exploitation ou d'entreprise agricole – ont toutes le statut de collaboratrice d'exploitation, l'ancien statut de conjoint participant aux travaux ayant été abrogé.

■ Les femmes salariées de la production agricole

Il s'agit de toutes les femmes ayant eu au moins un contrat quel qu'en soit la nature (CDD, CDI, ...) et quel qu'en soit la durée, dans une ou plusieurs entreprises mentionnées ci-dessus à la première section.

L'activité de production agricole est définie par rapport à la catégorie de risque AT ; bien que ce régime d'assurance n'ait pas été mis en place en Alsace-Moselle, tous les départements sont pris en compte dans l'étude.

La production agricole comprend les activités de production, d'élevage, d'exploitation du bois ainsi que les activités exercées dans les entreprises de travaux agricoles, les gardes-chasse, les gardes-pêche, et les organismes de remplacement et de travail temporaire.

1. EN 2016, LE CHEF D'EXPLOITATION OU D'ENTREPRISE AGRICOLE EST UNE FEMME DANS ENVIRON 1 CAS SUR QUATRE

En 2016, la MSA recense 111 000 femmes chefs d'exploitation ou d'entreprise agricoles, soit 24 % de l'ensemble de la population des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricoles. Cette proportion est stable depuis plus de dix ans.

Les femmes représentent 25,6 % de l'effectif des chefs d'exploitation mais seulement 5,1 % parmi les effectifs de chefs d'entreprises de services.

1.1 Une évolution démographique des femmes proche de celle des hommes

Au cours de la dernière décennie, l'effectif de chefs féminins a diminué de 14,5 %, à l'instar de celui des chefs masculins sur la même période (-13,4 %) (graphique 1).

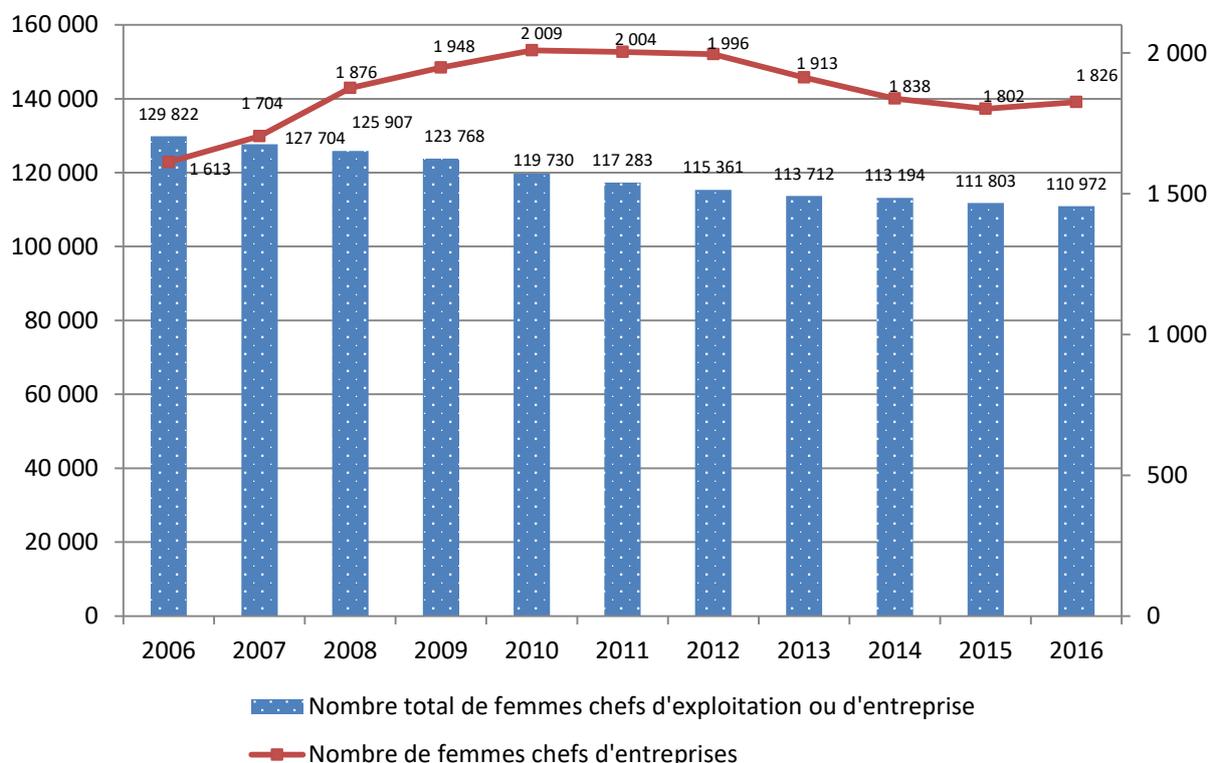
Jusqu'en 2009, l'évolution des effectifs de chefs d'exploitation est plus favorable aux femmes. Mais conséquence des effets de la réforme des retraites, dès 2010 et jusqu'en 2013, l'évolution du nombre de cheffes est défavorable. En 2014, les effectifs féminins ont des évolutions très proches des effectifs masculins. En 2016, l'érosion des effectifs est à nouveau favorable aux femmes : le nombre de cheffes diminue de 0,7 % tandis que celui des hommes baisse de 1,4 %.

En 2006 et 2007 et de 2014 à 2015, l'évolution des effectifs de chefs d'entreprise agricole est plus favorable aux femmes qu'aux hommes. En 2016, l'évolution des effectifs est semblable chez les hommes et les femmes (+1,3 %).

Depuis dix ans, la part des femmes chefs d'exploitation oscille entre 24 et 25 % ; quant aux effectifs de chefs d'entreprise, environ 5 % sont des femmes, une proportion également stable sur la décennie.

Au cours de la décennie 2006-2016, les exploitations agricoles traditionnelles pilotées par des femmes ont diminué de 14,5 % alors que le nombre de femmes à la tête d'une entreprise agricole de services a progressé de 13,2 %.

GRAPHIQUE 1
ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CHEFFES D'EXPLOITATION ET D'ENTREPRISE AGRICOLES
DE 2006 A 2016



Source : MSA

1.2 Pour 61 % des cheffes, l'agriculture se conjugue au pluriel

Les femmes, chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole, sont principalement à la tête de structures de forme sociétaire comportant plusieurs associés actifs. Elles sont 61,1 % dans ce cas, une proportion significativement supérieure à celle de leurs homologues masculins (55,7 %).

Les cheffes sont établies en EARL² dans 23,2 % des situations, en Gaec³ pour 21,8 % d'entre elles. Les chefs masculins sont présents dans des exploitations ayant le même statut juridique mais dans des proportions moindres (18,7 % pour l'EARL et 19,4 % pour le Gaec).

² L'exploitation agricole à responsabilité limitée (EARL) est une forme de société civile à objet agricole. Créée par la loi du 11 juillet 1985, elle est régie par les articles L.324-1 à L.324-11 et D.324-2 à D.324-4 du Code rural et de la pêche maritime et les articles 1845 et suivants du code civil.

³ Le Groupement agricole d'exploitation en commun (Gaec) est une société civile agricole de personnes permettant à des agriculteurs associés la réalisation d'un travail en commun dans des conditions comparables à celles existant dans les exploitations de caractère familial. Créé par la loi du 8 août 1962, le Gaec est régi par les articles L.323-1 à L.323-16 et R. 323-1 à R.323-51 du code rural et de la pêche maritime (CRPM) et les articles 1845 et suivants du code civil.

1.3 Seule ou accompagnée, une femme dirige une entreprise dans 29 % des cas

En 2016, une femme est présente dans l'équipe de direction comme exploitante ou co-exploitante dans 29,2 % des exploitations et des entreprises agricoles, soit dans 107 000 établissements.

Lorsqu'elles sont associées à des dirigeants masculins, les femmes co-dirigent des structures de forme sociétaire comme le GAEC (Groupement agricole d'exploitation en commun) ou l'EARL (entreprise agricole à responsabilité limitée). En couple (soient plus de 33 300 exploitations), les femmes co-dirigent principalement des GAEC et des EARL. Lorsqu'elles sont seules, les femmes privilégient la forme juridique en nom personnel dans 71,7 % des cas ; pour les hommes, ce choix est moins marqué (59,7 %).

Concernant les seules exploitations agricoles, 31,6 % d'entre elles ont au moins une femme dans leur équipe dirigeante en 2016.

TABLEAU 2
REPARTITION DES ENTREPRISES EN FONCTION DU SEXE DE LEURS DIRIGEANTS
ET DE LA FORME JURIDIQUE DES ENTREPRISES

SECTEUR D'ACTIVITE	Entreprises individuelles	GAEC	EARL	Autres sociétés
Entreprises dirigées uniquement par des femmes	11,8%	0,2%	2,2%	2,3%
Entreprises dirigées par des hommes et des femmes Dont agriculture en couple	0,0% 0,0%	5,8% 3,9%	4,4% 3,5%	2,6% 1,7%
Entreprises dirigées uniquement par des hommes	42,4%	4,8%	11,7%	11,8%
<i>Ensemble</i>	54,2%	10,8%	18,3%	16,7%

Source : MSA

1.4 Les femmes sont globalement présentes dans l'agriculture traditionnelle et les métiers liés au cheval

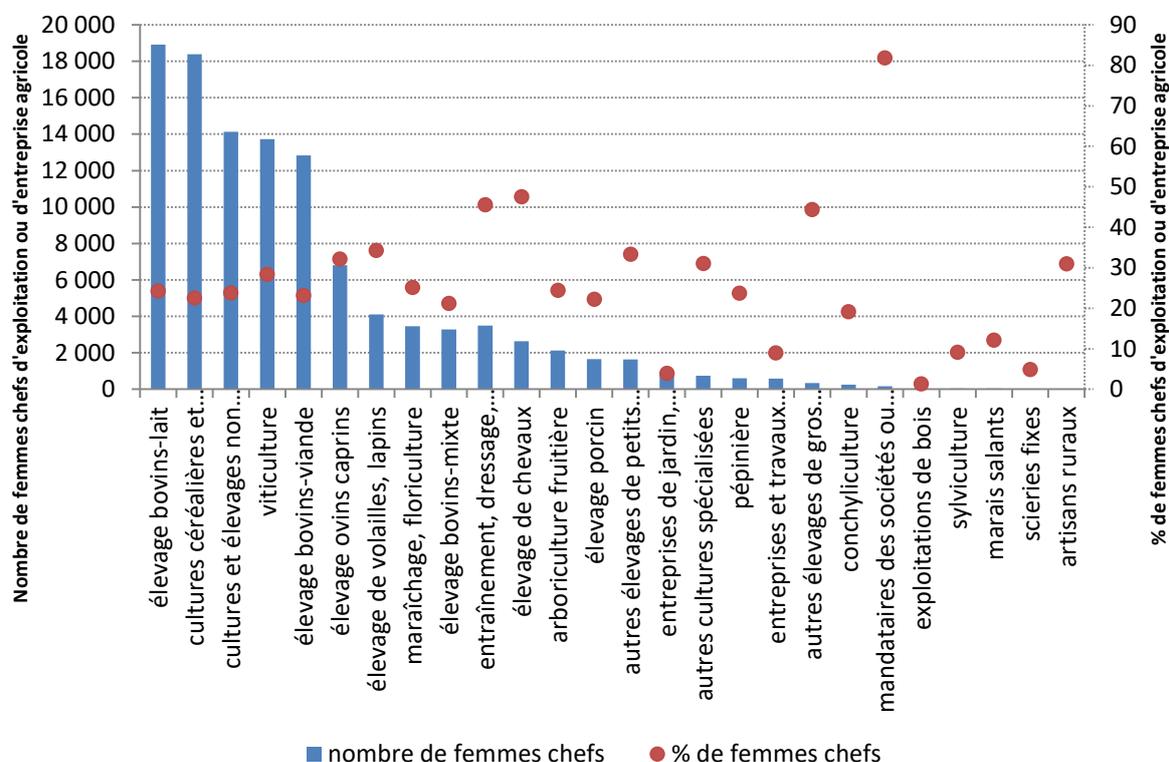
En 2016, plus de sept cheffes sur dix exercent une des cinq activités agricoles traditionnelles suivantes : l'élevage laitier (18 900 chefs féminins), les cultures céréalières et industrielles (18 400), les cultures associées à de l'élevage (14 100), la viticulture (13 700) et l'élevage bovin-viande (12 800) (graphique 2).

Dans ces secteurs, la proportion de femmes est globalement conforme à celle observée dans l'ensemble de la population, sauf en viticulture où elle est plus forte (28,4 % des chefs du secteur sont des femmes) et dans les cultures céréalières et industrielles où, au contraire, elle est inférieure (22,6 %).

Dans des secteurs où l'effectif de chefs est plus modeste, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses : c'est le cas notamment des élevages ovicoles, avicoles et cuniculicoles (32 à 34 % de femmes), de la filière cheval - entraînement, dressage, haras, clubs hippiques ou élevage de chevaux - (45,6 à 47,6 % de femmes) ou de l'élevage de gros animaux hors bovins (44,4 %).

En revanche, dans l'ensemble de la filière bois – exploitations de bois, sylviculture et scieries fixes –, les entreprises de jardin, les paysagistes ou les entreprises de travaux agricoles, la proportion de femmes est très faible puisqu'elles représentent moins de 9 % des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricoles.

GRAPHIQUE 2
REPARTITION DES FEMMES CHEFS D'EXPLOITATION OU D'ENTREPRISE AFFILIEES EN ATEXA
PAR CATEGORIE DE RISQUE ATEXA EN 2016



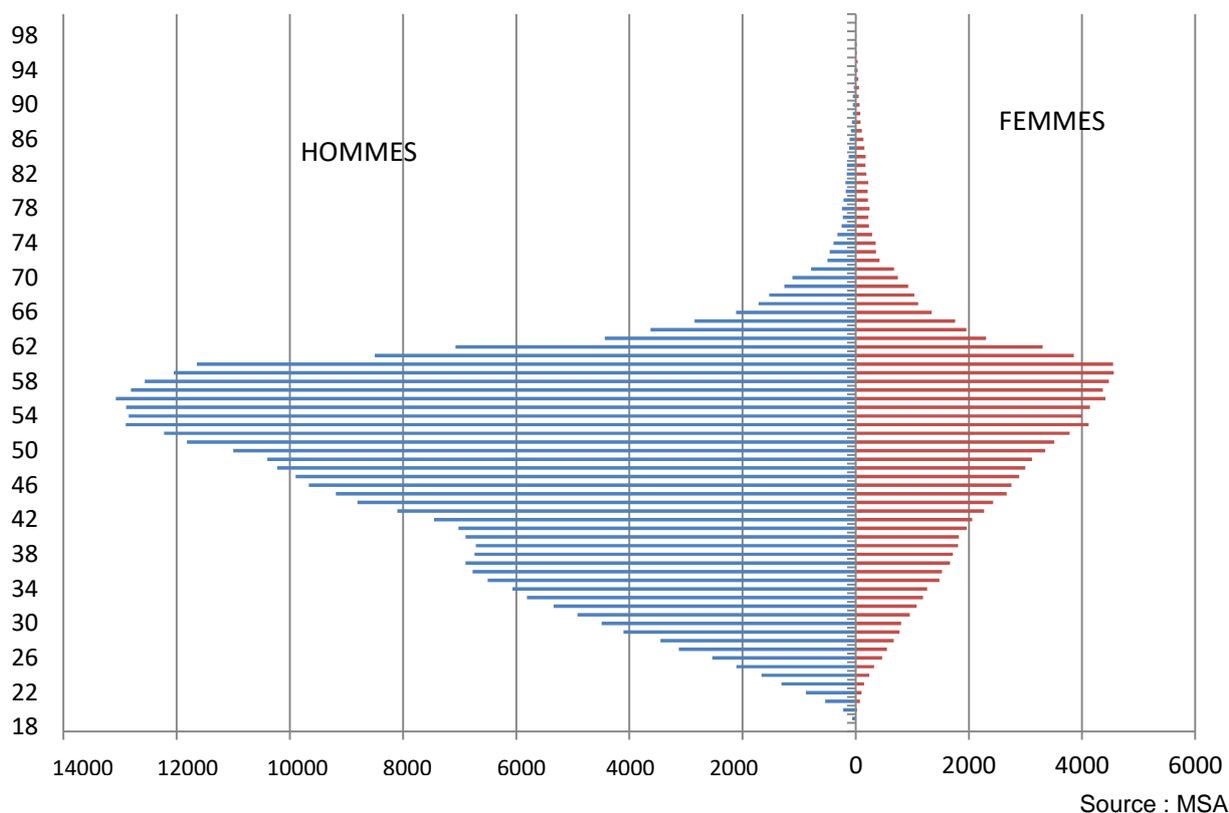
Source : MSA

1.5 Les cheffes sont plus âgées que leurs homologues masculins

En 2016, l'âge moyen des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole s'élève à 51,6 ans pour les femmes contre 48,2 ans pour les hommes.

Parmi la population des cheffes, les 40 ans et moins représentent 16,8 % de l'effectif ; cette tranche d'âge représente 25,1 % des chefs masculins (graphique 3).

GRAPHIQUE 3
REPARTITION DES CHEFS D'EXPLOITATION ET D'ENTREPRISE SELON L'ÂGE ET LE SEXE EN 2016



En 2016, 45,1 % des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricoles féminins ont 55 ans ou plus tandis que la tranche d'âge ne concerne que 33,3 % des chefs chez les hommes. Cet écart s'explique principalement par le transfert entre époux.

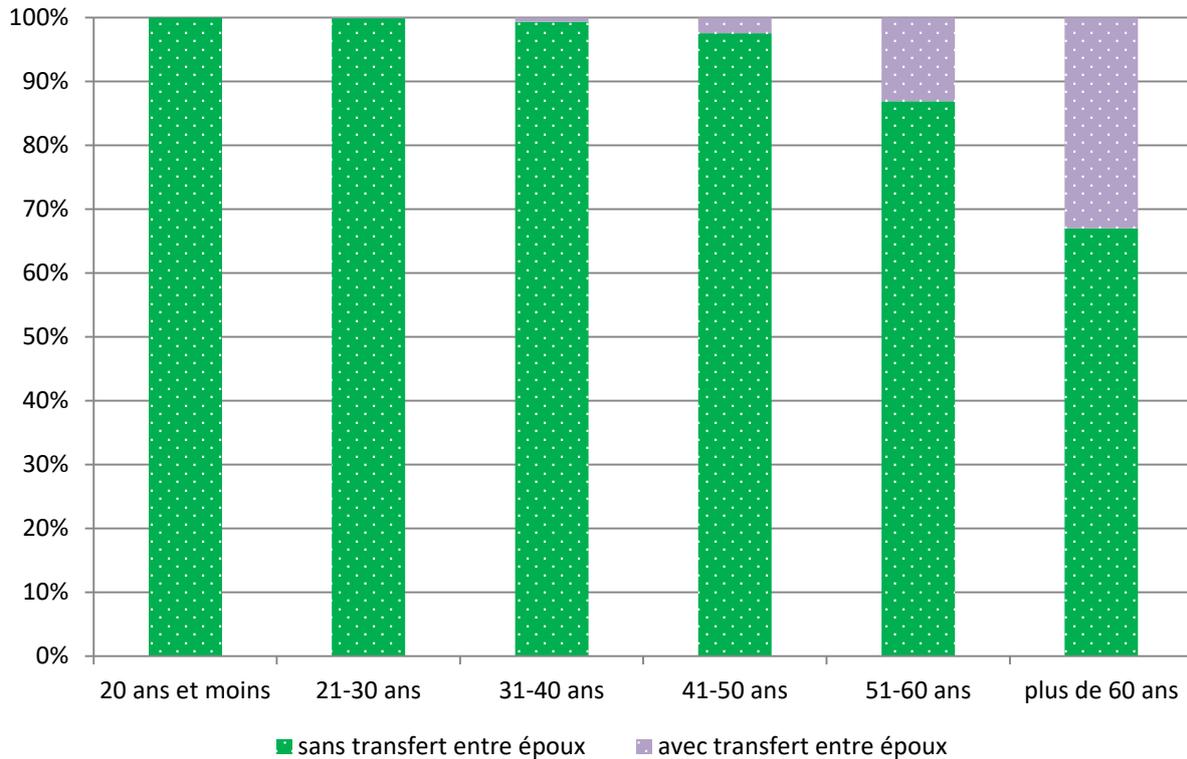
Cette mesure permet au conjoint d'exploitant ou d'entrepreneur agricole, de reprendre l'exploitation ou l'entreprise lorsque le chef fait valoir ses droits à la retraite notamment.

Les femmes qui se sont installées suite à un transfert entre époux ont plus de 60 ans dans 52,5 % des cas (graphique 4).

Les transferts entre époux concernent massivement les femmes puisque 88,2 % des transferts se font d'un chef masculin vers un nouveau chef féminin.

Par ailleurs, 70,3 % des cheffes sont mariées, pacsées ou en concubinage alors qu'à peine un chef sur deux est en couple (48,8 %). Quant au taux de célibat, il est plus de deux fois supérieur chez les hommes (45,1 % contre 21 % pour les femmes).

GRAPHIQUE 4
REPARTITION DES CHEFS DE SEXE FEMININ ET LE MODE D'INSTALLATION EN 2016



Source : MSA

1.6 Les transferts entre époux affectent les entrées de chefs dans la profession agricole

En 2016, 41,5 % des nouveaux chefs d'exploitation ou d'entreprise agricoles sont des femmes, une proportion significativement plus élevée que celle observée dans l'ensemble des chefs (24 %). Abstraction faite des entrées de chefs de plus de 50 ans, la proportion de femmes atteint 33,8 %.

La différence entre le taux de féminisation des entrées et celui de l'ensemble des chefs résulte exclusivement des transferts entre époux opérés après 50 ans ; en effet, après 50 ans, le taux de féminisation est de 28,4 % parmi les chefs d'exploitation en exercice en 2016 ; il atteint 70,5 % parmi les entrées de chefs dans la profession après 50 ans.

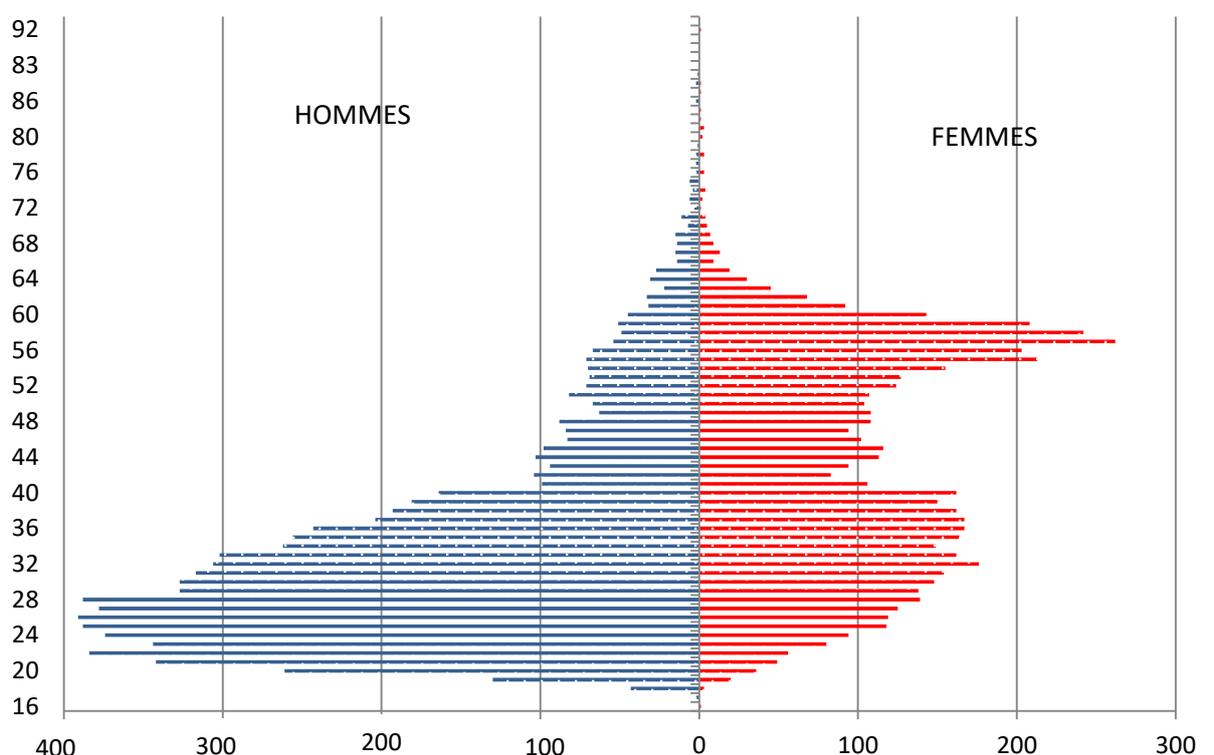
Parmi les nouveaux chefs d'exploitation ou d'entreprise agricoles, les profils d'âge sont très différents entre hommes et femmes (graphique 5). Près du tiers des femmes deviennent chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole avant 35 ans ; une proportion deux fois plus élevée chez les hommes. Environ 79 % des hommes embrassent le métier d'agriculteur avant 41 ans, âge limite d'accès aux aides à l'installation, alors qu'à peine 47 % des femmes font de même. En revanche, après 50 ans, 37,7 % des femmes deviennent chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole, essentiellement entre 52 et 59 ans ; chez les hommes, la proportion est de 11,4 %.

Lorsque les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole quittent le monde agricole, les écarts entre hommes et femmes sont inexistants contrairement aux entrées dans la profession. En 2016, près de 7 500 femmes ont quitté la profession agricole, soit 31,2 %

de l'ensemble des départs de chefs d'exploitation. Les départs sont pour l'essentiel des départs en retraite, chez les hommes comme chez les femmes : 70,1 % des départs ont lieu après 55 ans parmi les chefs de sexe masculin ; parmi les cheffes, la proportion s'élève à 71,8 %.

De facto, les femmes chefs d'exploitation ou d'entreprise agricoles ont un turn-over⁴ plus élevé que leurs homologues masculins : 6 % pour les dames et 3,5 % pour les messieurs. Cet écart provient des transferts entre époux qui se font dans 88,2 % des cas dans le sens homme-femme.

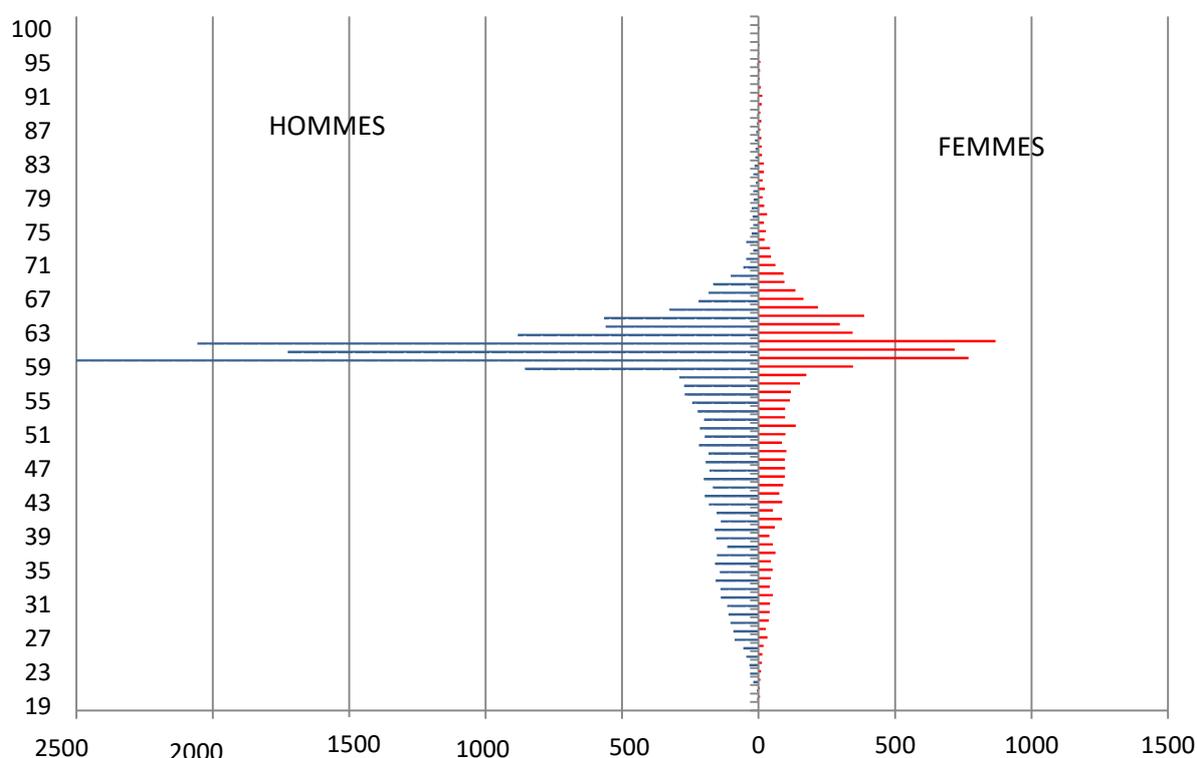
GRAPHIQUE 5
REPARTITION DES NOUVEAUX CHEFS D'EXPLOITATION ET D'ENTREPRISE
SELON L'ÂGE ET LE SEXE EN 2016



Source : MSA

⁴ Le turn-over est obtenu en faisant la moyenne arithmétique des entrées et des sorties, le tout divisé par l'effectif de chefs masculins ou féminins.

GRAPHIQUE 6
REPARTITION DES CHEFS D'EXPLOITATION ET D'ENTREPRISE QUITTANT LEUR ACTIVITE
SELON L'AGE ET LE SEXE EN 2016



Source : MSA

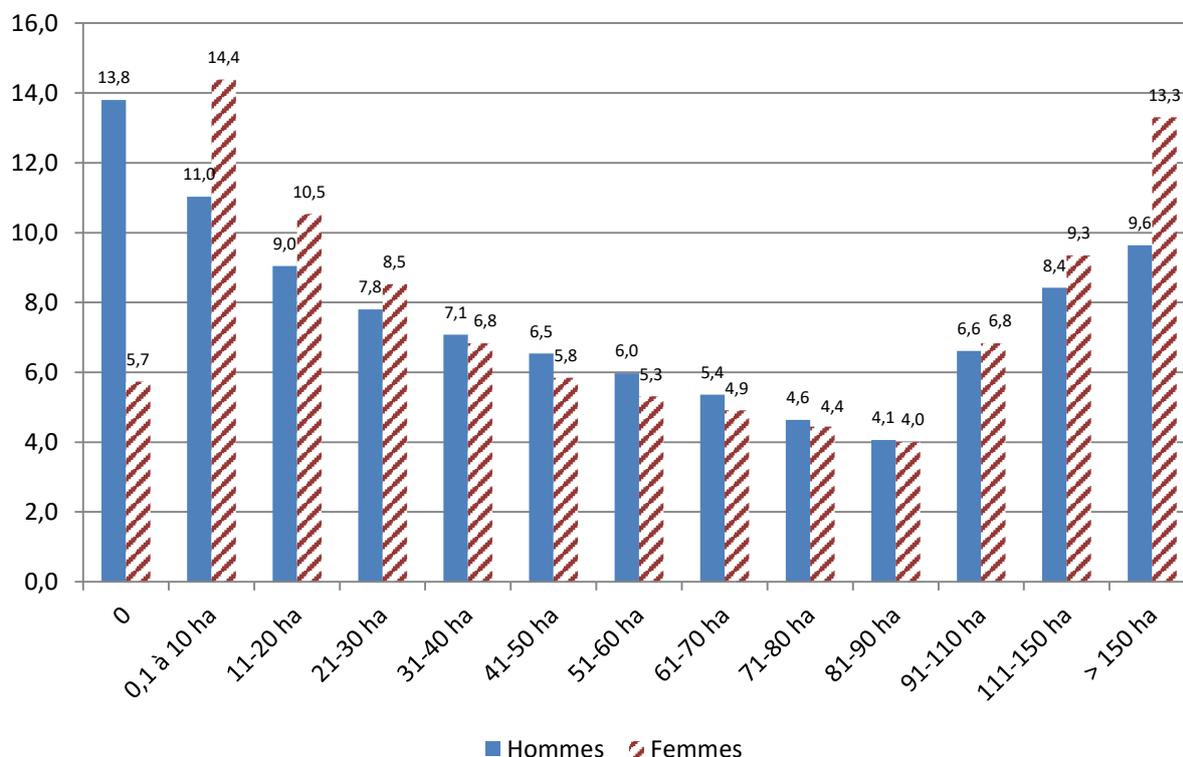
1.7 Quasi absentes des entreprises de services, les femmes sont très présentes dans les plus petites et les plus grandes exploitations

Les femmes sont significativement plus présentes dans les entreprises sous forme sociétaire, et sont souvent associées à un ou plusieurs chefs de sexe masculin. Par conséquent, l'observation de la dimension des exploitations donne un angle de vue différent de toute observation faite par individu (graphique 7).

En proportion, les femmes sont :

- quasiment absentes des entreprises de services,
- plus souvent présentes dans les très petites exploitations, de tout au plus 30 hectares,
- plus souvent présentes dans les très grandes exploitations mettant en valeur plus de 100 hectares.

GRAPHIQUE 7
COMPARAISON DES REPARTITIONS DES SUPERFICIES PAR ENTREPRISE
EN FONCTION DU SEXE - ANNEE 2016



Source : MSA

1.8 La superficie moyenne des exploitations est inférieure de près de 40 % en présence de dirigeants exclusivement féminins

Exploitation en nom personnel ou constituée en société, la superficie moyenne par exploitation est inférieure dès lors que l'entité est pilotée par une ou plusieurs femmes (graphique 8).

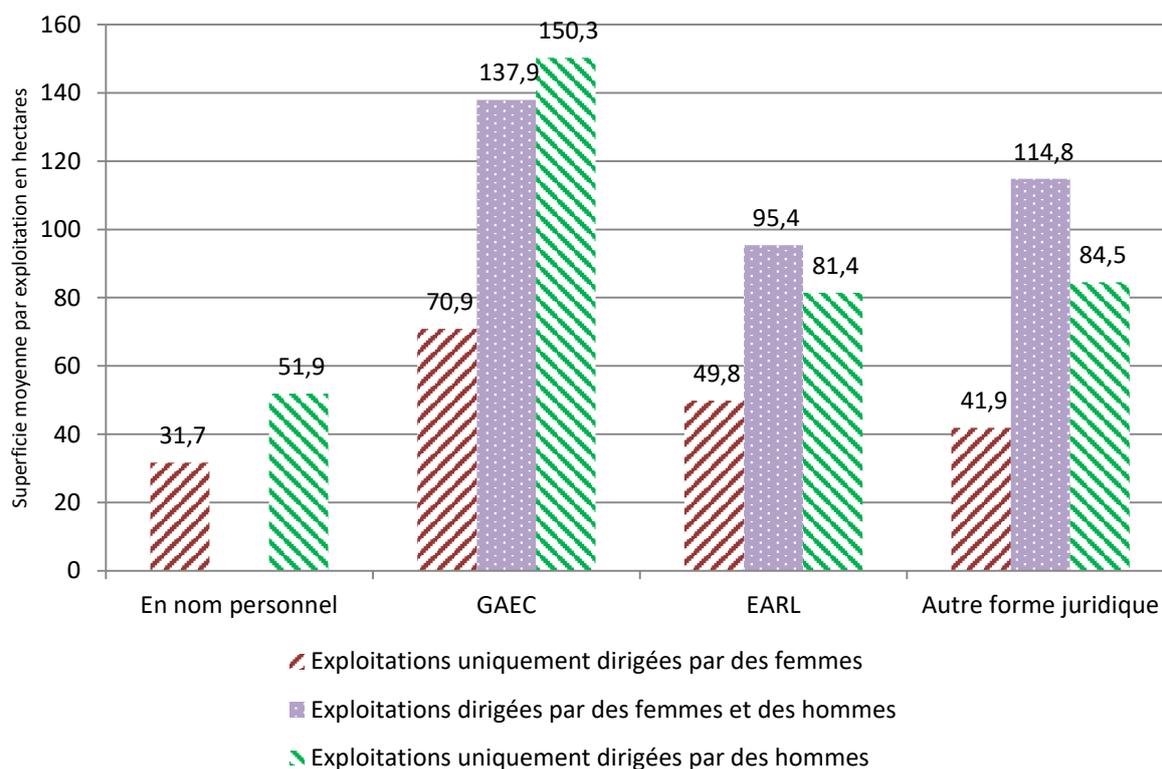
Lorsque l'exploitation est en nom personnel, et uniquement dirigée par des femmes, la superficie moyenne de l'exploitation atteint 31,7 hectares en 2016 ; soit 39 % de moins que celles uniquement menées par des hommes.

En présence d'exploitations constituées en EARL, l'écart entre femmes et hommes est de même ampleur : la superficie moyenne des exploitations uniquement dirigées par des femmes est inférieure de 38,8 % à celles uniquement dirigées par des hommes.

Télécharger les données au format Excel : 

Lorsque les exploitations sont constituées en GAEC, l'écart entre hommes et femmes se creuse considérablement. La superficie moyenne des exploitations est deux fois moins importante en présence d'une équipe dirigeante uniquement féminine : dans ce cas, la superficie moyenne atteint 70,9 hectares en 2016 ; 150,3 hectares pour les exploitations uniquement dirigées par des hommes.

GRAPHIQUE 8
SUPERFICIE MOYENNE PAR EXPLOITATION SELON LE SEXE DES DIRIGEANTS ET
LA FORME JURIDIQUE DE L'EXPLOITATION - ANNEE 2016



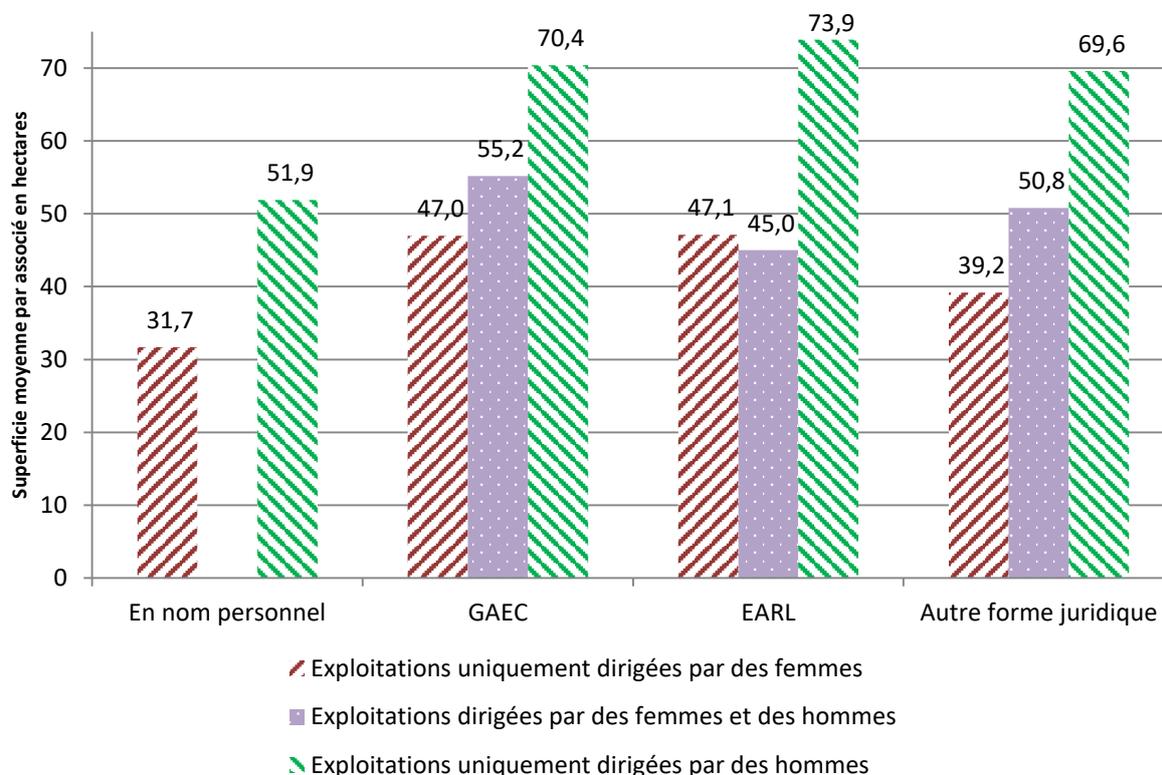
Source : MSA

Quant à la superficie moyenne exploitée par associé, elle est systématiquement inférieure lorsque les exploitations sont uniquement dirigées par des femmes, et ce quelle que soit la forme juridique de l'exploitation (graphique 9).

Dans les GAEC uniquement dirigés par des femmes, la superficie moyenne par associé s'élève à 47 hectares ; 70,4 hectares dans les GAEC ayant des dirigeants exclusivement masculins.

Dans les exploitations en EARL, la superficie moyenne par associé s'élève à 47,1 hectares lorsque les dirigeants sont uniquement féminins, une superficie inférieure de 36,3 % à celle observée dans les EARL uniquement dirigées par des hommes.

GRAPHIQUE 9
SUPERFICIE MOYENNE PAR ASSOCIE SELON LE SEXE DES DIRIGEANTS ET
LA FORME JURIDIQUE DE L'EXPLOITATION - ANNEE 2016



Source : MSA

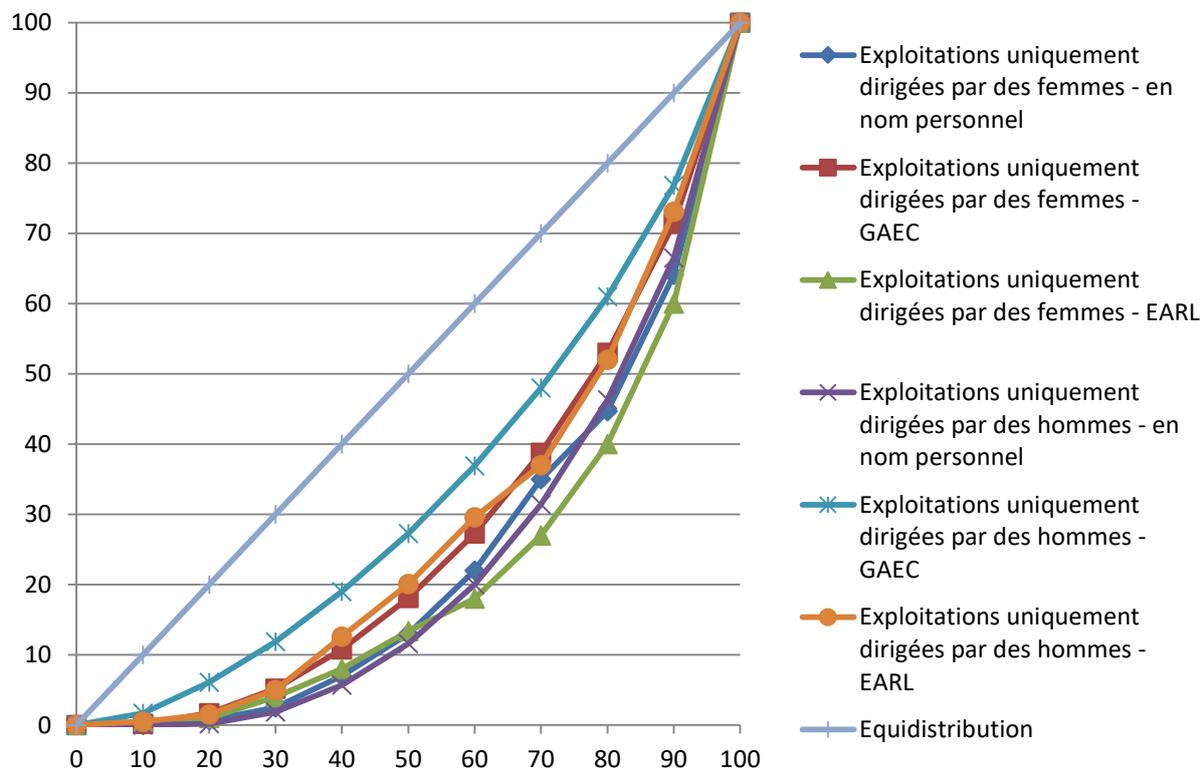
Le partage de la superficie d'exploitation est plus inégalitaire parmi les femmes que parmi les hommes, et ce quelle que soit la forme juridique de l'exploitation (graphique 10).

Concernant les exploitations en nom personnel uniquement dirigées par des femmes, 20 % d'entre elles possèdent plus de 55 % de la superficie totale occupée par ces exploitations.

En Gaec, la moitié des exploitations pilotées par des femmes possède 18,1 % de la superficie d'exploitation et 10 % de ces exploitations détiennent plus du tiers des terres (36 %).

Parmi les exploitations uniquement dirigées par des hommes, le partage des terres est un peu moins inégalitaire, surtout lorsque les exploitations sont constituées en Gaec : la moitié des exploitations détiennent plus de 27,3 % de la superficie totale et 10 % en possèdent un tout petit quart.

GRAPHIQUE 10
CONCENTRATION DE LA SUPERFICIE EXPLOITEE PAR
CHEF D'EXPLOITATION EN FONCTION DU SEXE DES DIRIGEANTS ET DE LA FORME DE L'EXPLOITATION
ANNEE 2016



Source : MSA

1.9 La forme sociétaire de l'exploitation ou de l'entreprise agricole accentue les inégalités dans la répartition de l'assiette brute

En 2016, l'assiette brute de cotisations des femmes chefs d'exploitation ou d'entreprise agricoles au forfait s'élève à 145,2 millions d'euros, soit 28,2 % de l'assiette totale de l'ensemble des chefs au forfait.

Au réel, l'assiette brute de cotisations des cheffes atteint 862,2 millions d'euros en 2016, soit 16,4 % de l'assiette totale de l'ensemble des chefs imposés au réel.

Les inégalités de partage de cette assiette sont importantes parmi les cheffes, au forfait comme au réel, dans une exploitation en nom personnel comme dans une société (graphique 11).

Imposées au forfait et dans une exploitation en nom personnel, 50 % des cheffes ayant les revenus les plus faibles se partagent 23,3 % de l'assiette de cotisations ; 10 % des cheffes ayant les plus hauts revenus se partagent environ 27 % de l'assiette de cotisations.

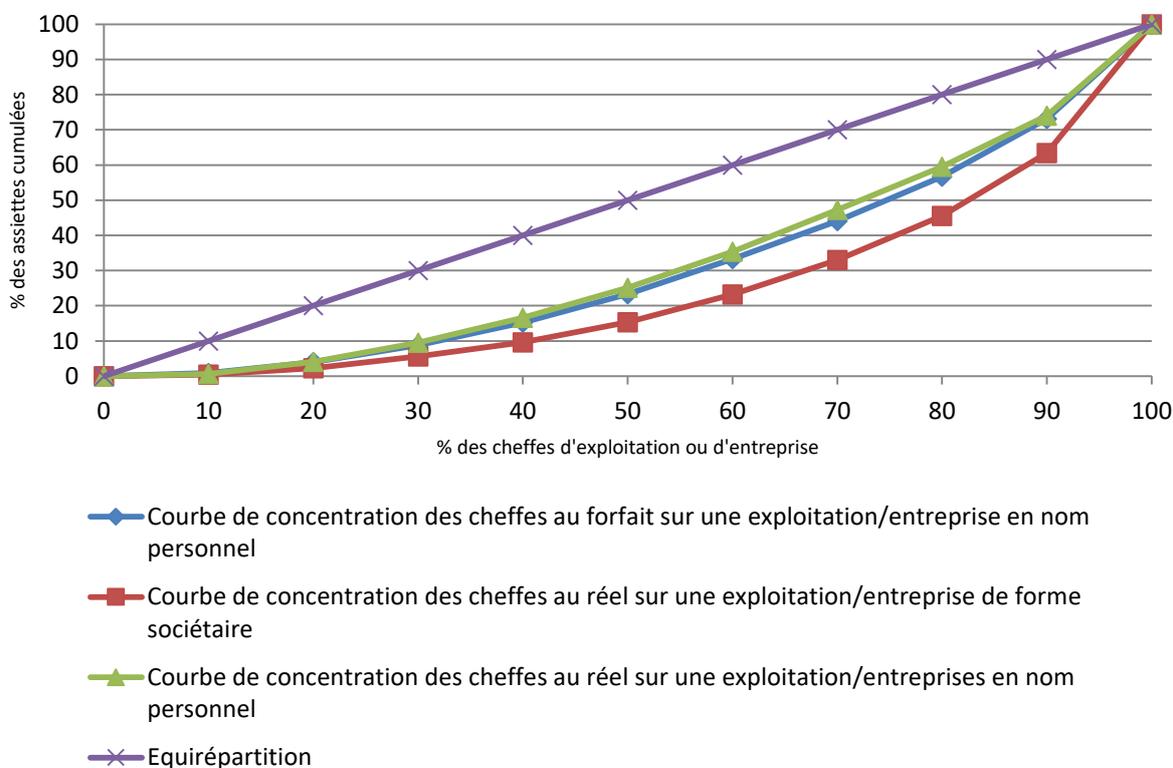
Lorsqu'elles sont imposées au réel et qu'elles dirigent une exploitation en nom personnel, la moitié des cheffes qui ont les plus bas revenus se partagent un quart de l'assiette ; les

10 % de cheffes ayant les revenus les plus élevés détiennent 26 % de l'assiette de cotisations.

Imposées au réel dans une exploitation ou entreprise de forme sociétaire, 50 % des cheffes ayant les plus petits revenus détiennent 15,3 % de l'assiette de cotisations tandis que 10 % des cheffes ayant les revenus les plus élevés se partagent environ 37 % de l'assiette de cotisations.

Quel que soit le régime d'imposition (réel ou forfait) et quelle que soit la forme juridique de l'exploitation ou entreprise (nom personnel ou société), le partage de l'assiette brute de cotisations est inégalitaire ; ces inégalités sont de même pour les femmes comme pour les hommes chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole.

GRAPHIQUE 11
CONCENTRATION DE L'ASSIETTE BRUTE DES FEMMES
CHEFS D'EXPLOITATION EN 2016



Source : MSA

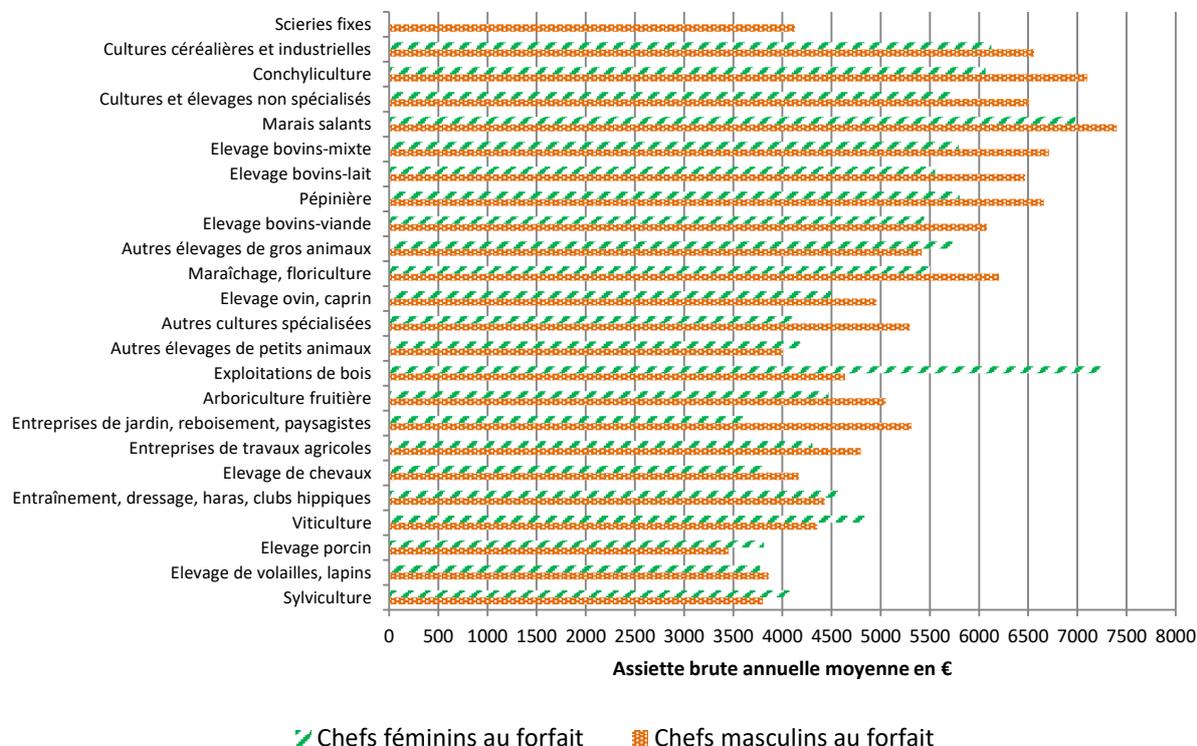
Au forfait comme au réel, dans bon nombre d'activités agricoles, les hommes dégagent de leur activité non salariée agricole, une rémunération supérieure à celle des femmes.

Au forfait, toute activité de production confondue, les cheffes tirent de leur activité une assiette brute annuelle moyenne de 5 212 € en 2016, en hausse de 3 % par rapport à l'an passé mais inférieure de 8,7 % à celle des hommes.

Certaines activités agricoles s'avèrent plus rémunératrices que d'autres (graphique 12) ; les cultures céréalières et industrielles, la conchyliculture, ou la récolte du sel génèrent des assiettes brutes annuelles moyennes comprises entre 6 000 et 7 000 euros pour les cheffes ; un montant inférieur de 5 à 14 % à celui des hommes.

En revanche, les activités sylvicoles, cuniculicoles, avicoles et l'élevage des chevaux génèrent des assiettes brutes annuelles moyennes inférieures à 4 000 € pour les cheffes.

GRAPHIQUE 12
ASSIETTE BRUTE ANNUELLE MOYENNE DES CHEFS D'EXPLOITATION OU D'ENTREPRISE AU FORFAIT
PAR SEXE ET ACTIVITE AGRICOLE EN 2016



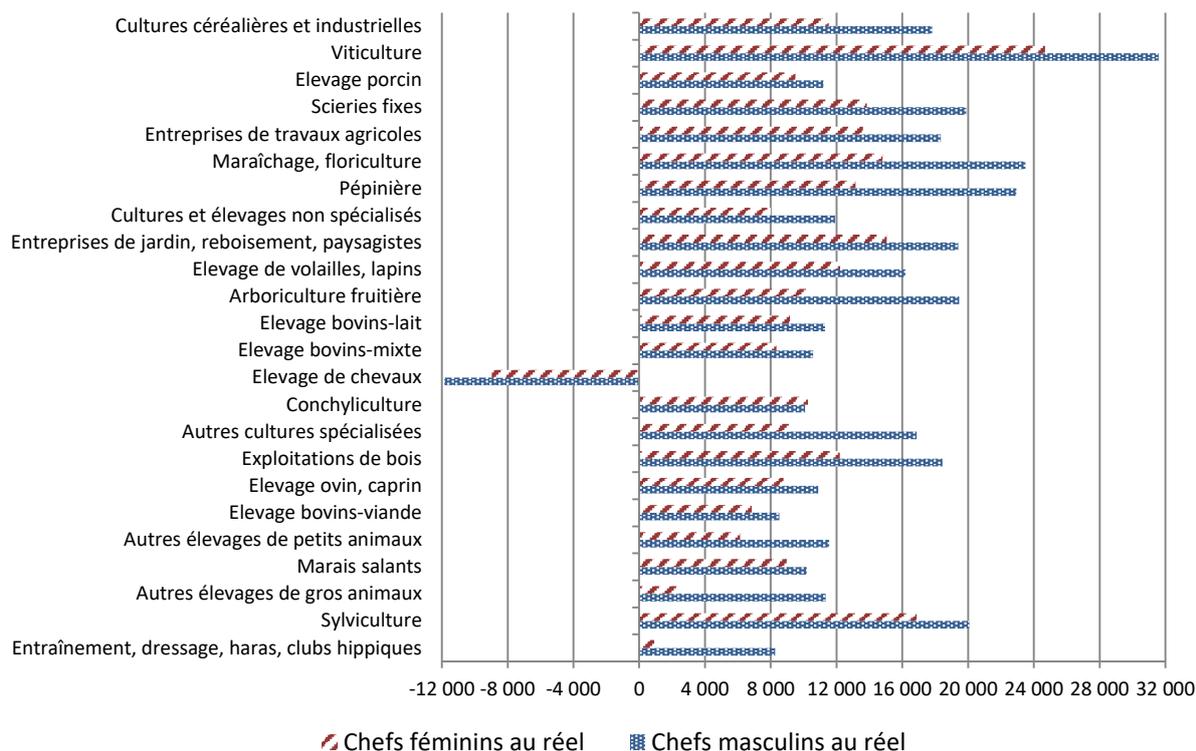
Source : MSA

En 2016, près de trois cheffes sur quatre sont imposées au réel, soit environ de 83 100 femmes. De leur activité non salariée agricole, elles retirent une assiette brute annuelle moyenne de 10 375 € ; un montant inférieur de 32,2 % à celui des chefs également imposés au réel.

Au réel, les activités les plus rémunératrices pour les cheffes en 2016 sont la viticulture (24 688 €), le maraîchage et la floriculture (14 804 €), les entreprises paysagistes (15 051 €), les scieries fixes (13 851 €) ou les cultures céréalières et industrielles (11 541 €). Les écarts entre hommes et femmes sont particulièrement conséquents dans les cultures spécialisées en général : en termes d'assiette brute annuelle moyenne, l'écart atteint plus de 47 % dans l'arboriculture fruitière, près de 43 % dans les pépinières, ou 37 % dans le maraichage et la floriculture ; toujours au détriment des femmes.

A l'inverse, les clubs hippiques, et les autres élevages de gros animaux dégagent les assiettes brutes annuelles moyennes les plus faibles des cheffes : elles n'excèdent pas 6 000 € par an et sont inférieures à celles des hommes.

GRAPHIQUE 13
ASSIETTE BRUTE ANNUELLE MOYENNE DES CHEFS D'EXPLOITATION OU D'ENTREPRISE AU REEL
PAR SEXE ET ACTIVITE AGRICOLE EN 2016



Source : MSA

Les assiettes brutes annuelles moyennes des chefs masculins sont plus élevées que celles des cheffes, au forfait comme au réel, dans une exploitation/entreprise en nom personnel ou en forme sociétaire (graphique 14).

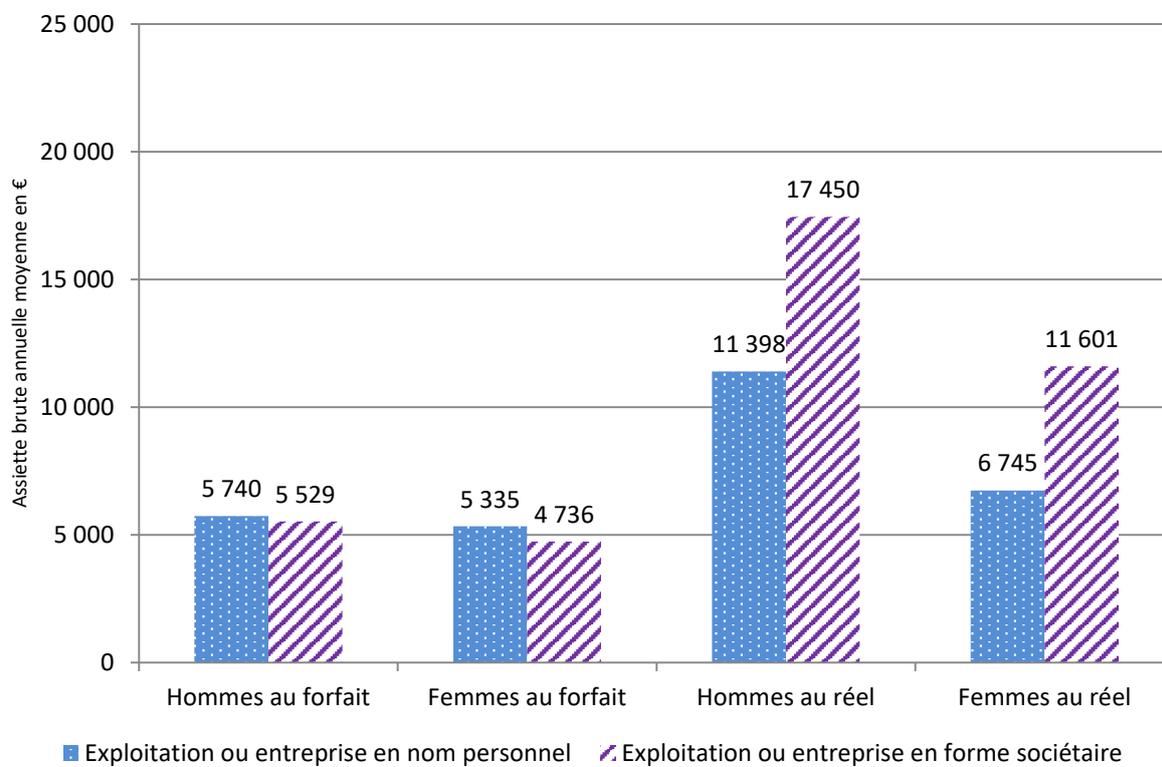
Lorsque l'exploitation ou l'entreprise est constituée en nom personnel, l'assiette brute annuelle moyenne des femmes au forfait s'élève à 5 335 € ; pour les hommes, c'est 7 % de plus soit 5 740 €. Dans une exploitation ou une entreprise constituée en société, les cheffes ont une assiette brute annuelle moyenne inférieure de 14,3 % à celle des hommes (4 736 € contre 5 529 € en 2016).

Lorsqu'elles sont imposées au réel, les femmes ont une assiette brute annuelle moyenne de 6 745 € dans une exploitation ou une entreprise en nom personnel et de 11 601 € dans le cas d'une société.

Contrairement à l'imposition au forfait, où l'écart entre hommes et femmes est plus marqué en présence d'exploitations ou entreprises constituées en société, au réel, les écarts sont plus importants pour les structures en nom personnel, tout en étant systématiquement plus favorables aux hommes qu'aux femmes. Dans les exploitations ou entreprises en nom personnel, l'assiette brute annuelle moyenne des femmes est inférieure de 40,8 % à celle des hommes ; dans les formes sociétaires, l'écart atteint 33,5 %.

GRAPHIQUE 14

ASSIETTE BRUTE ANNUELLE MOYENNE DES CHEFS D'EXPLOITATION OU D'ENTREPRISE PAR SEXE, REGIME D'IMPOSITION ET FORME JURIDIQUE DE L'EXPLOITATION EN 2016



Source : MSA

Télécharger les données au format Excel : 

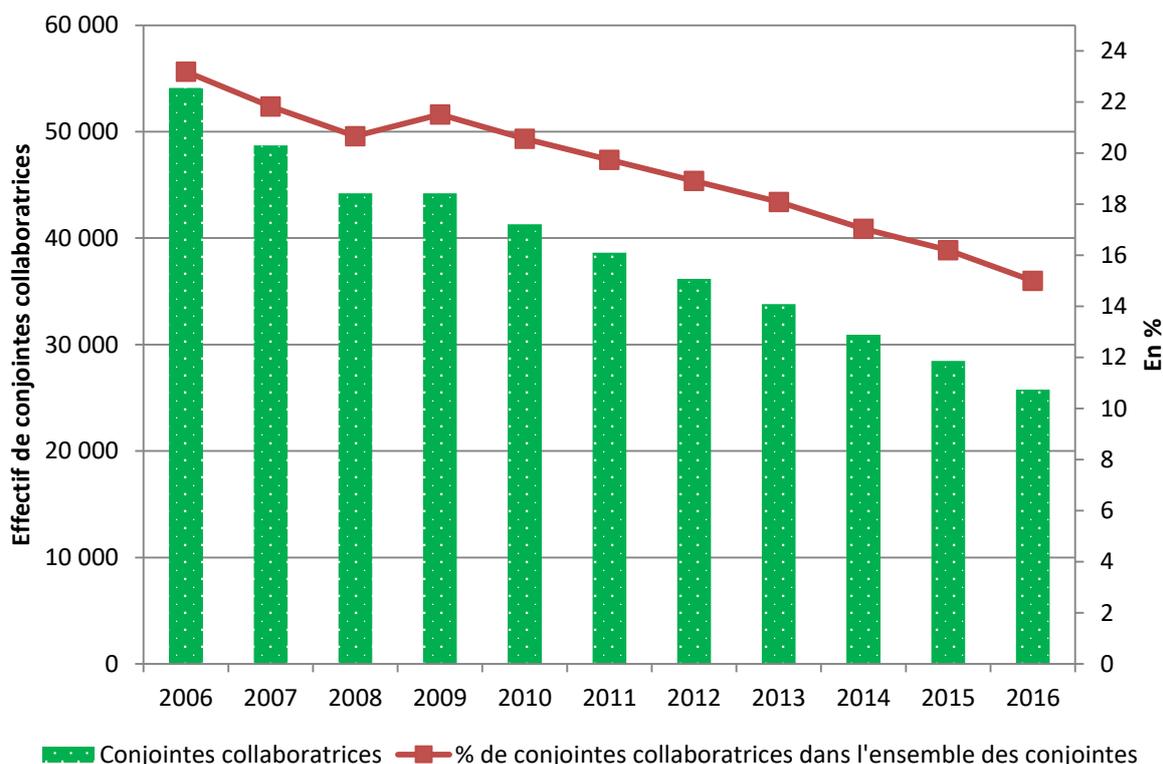
2. LES FEMMES CONJOINTES ACTIVES DANS L'ENTREPRISE

2.1 Le statut de collaboratrice d'exploitation concerne un petit sixième des conjointes de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricoles

En 2016, parmi l'ensemble des conjointes d'exploitants ou d'entrepreneurs agricoles, 15 % d'entre elles – ce qui représente moins de 25 800 personnes – sont affiliées à la MSA en qualité de conjointes actives sur l'exploitation ou dans l'entreprise (graphique 15). Elles ont le statut de collaboratrices d'exploitation et à ce titre bénéficient de droits à la retraite en contrepartie du paiement d'une cotisation. Moins de 5 000 collaborateurs d'exploitation sont de sexe masculin : à titre de comparaison, le statut de collaborateur d'exploitation attire environ 6,4 % des conjoints d'exploitantes.

En un an, l'effectif de collaboratrices d'exploitation a baissé de 9,4 %, celui des hommes de 0,2 %. Depuis 2006, le nombre de collaboratrices d'exploitation a été divisé par 2.

GRAPHIQUE 15
EVOLUTION DE L'EFFECTIF DE CONJOINTES COLLABORATRICES ET PART REPRESENTEE
DANS L'ENSEMBLE DES CONJOINTES D'EXPLOITANTS ENTRE 2006 ET 2016



Source : MSA

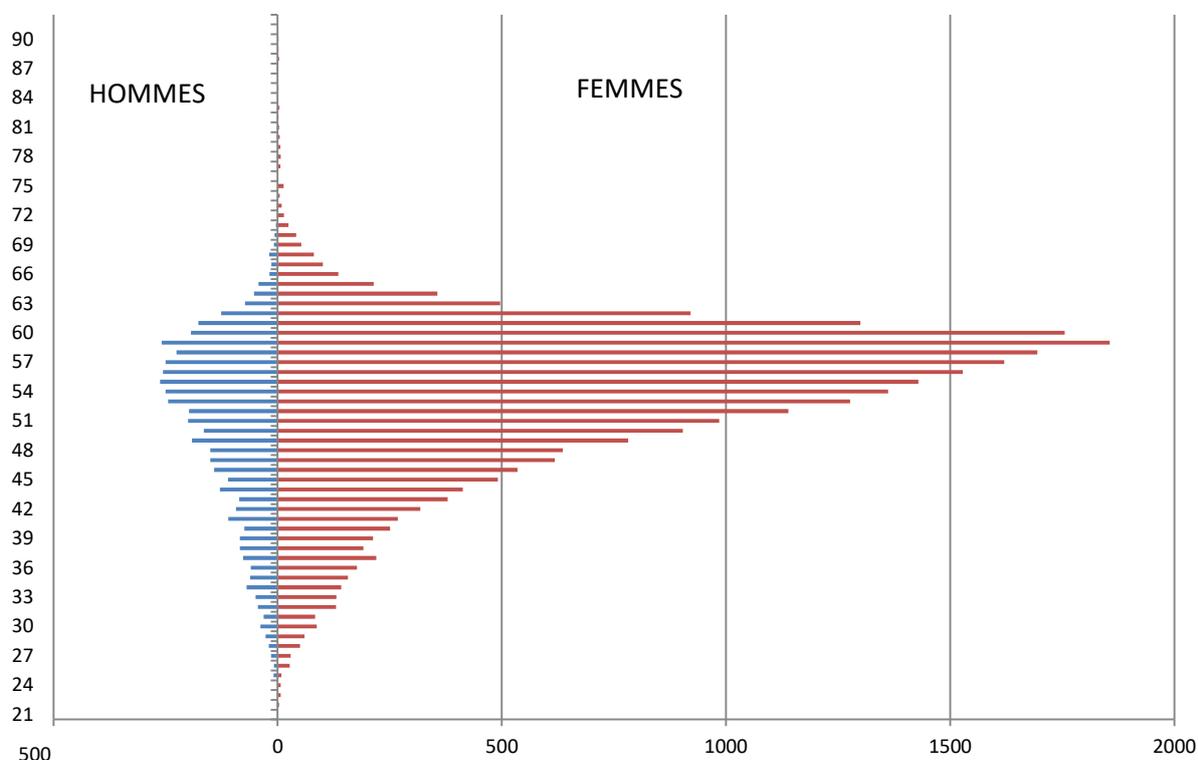
2.2 L'âge moyen des collaboratrices d'exploitation est de 53,5 ans

Les collaboratrices d'exploitation sont principalement des femmes d'âge respectable ; la moyenne d'âge s'élève à 53,5 ans en 2016 et les classes d'âge les plus importantes se situent entre 52 et 61 ans (graphique 16).

Pour les hommes ayant le statut de collaborateur, l'âge moyen est de 50,8 ans et les effectifs les plus nombreux se situent entre 53 et 59 ans.

L'examen de la pyramide met également en exergue que les effectifs de collaborateurs d'exploitation vont se réduire considérablement voire se tarir, dès lors que les générations les plus anciennes auront fait valoir leurs droits à la retraite.

GRAPHIQUE 16
REPARTITION DES COLLABORATEURS D'EXPLOITATION SELON L'AGE ET LE SEXE EN 2016



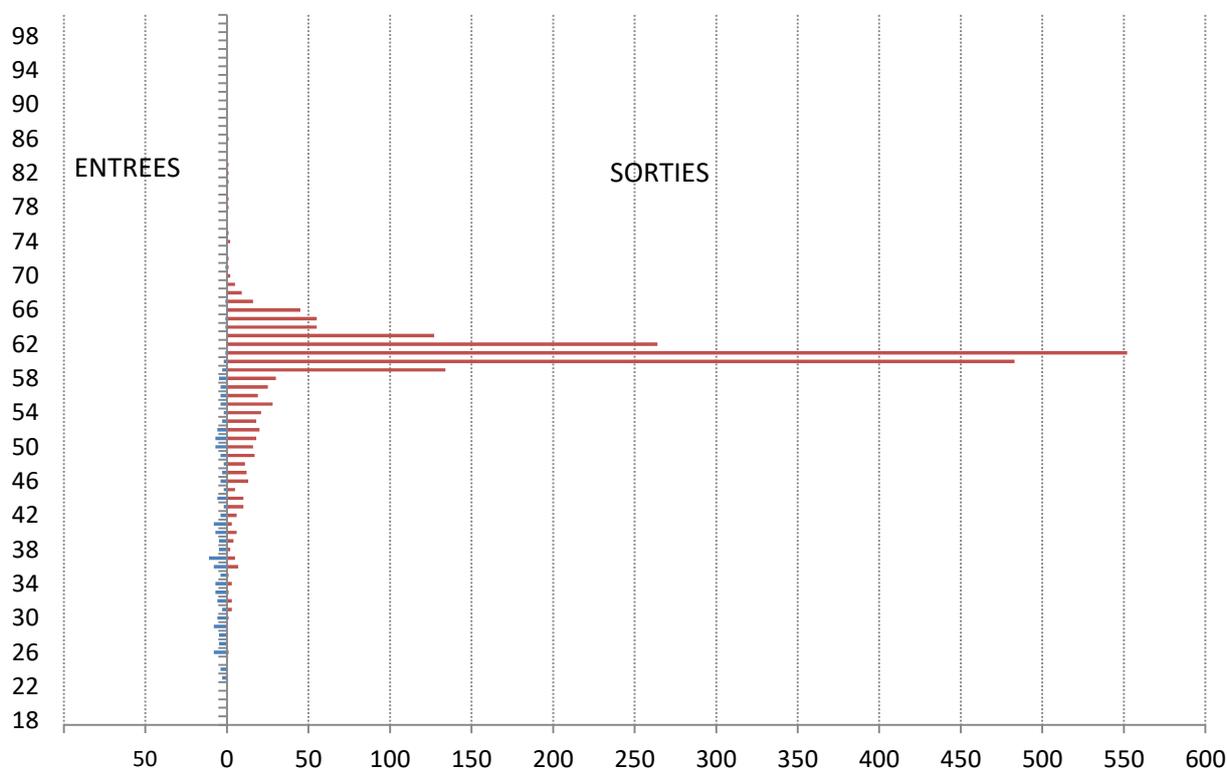
Source : MSA

2.3 Le statut de collaborateur d'exploitation est voué à disparaître au cours de la prochaine décennie

Très rares avant 25 ans, les entrées dans le statut de collaborateur d'exploitation sont numériquement peu nombreuses jusqu'à 58 ans et au-delà de 64 ans (moins de 200 entrées par âge) (graphique 17). Il y a un pic d'entrées entre 59 et 63 ans, pour compléter sa carrière professionnelle en vue d'une retraite ultérieure.

Concernant les sorties, plus de 84 % d'entre elles sont opérées après l'âge de 58 ans.

GRAPHIQUE 17
COMPARAISON DES AGES DES COLLABORATRICES D'EXPLOITATION
ENTRANT EN ACTIVITE ET DE CELLES QUITTANT L'ACTIVITE EN 2016



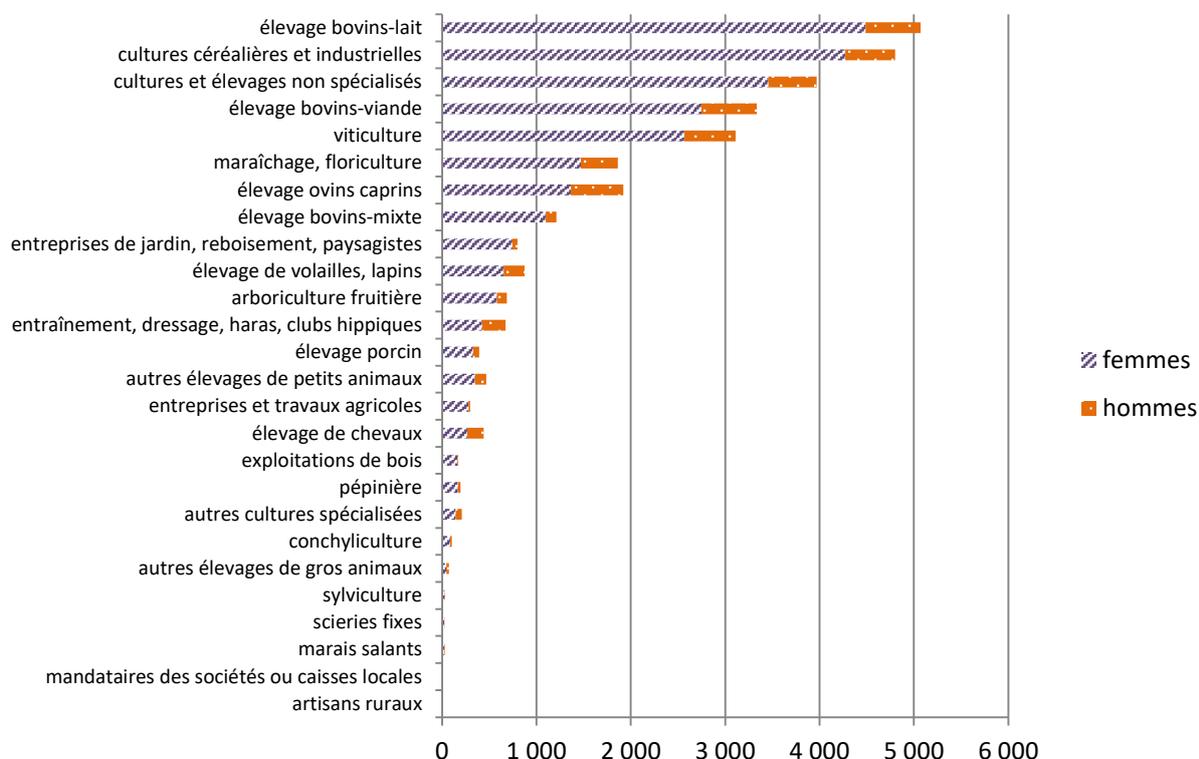
Source : MSA

2.4 Les collaboratrices d'exploitation sont essentiellement présentes dans les exploitations agricoles traditionnelles en nom personnel

En 2016, 68,1 % des collaboratrices d'exploitation travaillent sur une exploitation ou dans une entreprise en nom personnel (graphique 18).

Elles travaillent majoritairement dans des structures pratiquant de l'agriculture traditionnelle : élevage laitier, cultures céréalières et industrielles, polyculture associée à de l'élevage, élevage bovin pour la viande ou viticulture. Cette hiérarchie des orientations de production est conforme à celles des cheffes d'exploitation ou d'entreprise agricoles.

GRAPHIQUE 18
L'ACTIVITE DES CONJOINTES ACTIVES SUR L'EXPLOITATION
SELON LA CATEGORIE DE RISQUE ACCIDENT DU TRAVAIL EN 2016



Source : MSA

2.5 Les collaboratrices d'exploitation sont présentes dans des entreprises ayant une dimension économique supérieure à la moyenne

Les exploitations et entreprises agricoles qui emploient des conjointes collaboratrices d'exploitation représentent une superficie totale de 1,5 millions d'hectares (1,8 millions d'hectares avec les conjoints collaborateurs), soit moins de 8 % de la superficie mise en valeur par l'ensemble des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricoles. En présence de conjointes collaboratrices d'exploitation, la superficie moyenne des exploitations est de 62,9 hectares.

L'ensemble des revenus des exploitations et entreprises agricoles ayant des conjoints collaborateurs représente 417,1 millions d'euros (455 millions d'euros avec les conjoints collaborateurs), soit 7,2 % de l'assiette brute totale de l'ensemble des chefs et l'assiette brute moyenne s'élève à 16 183 € en 2016, de 29,8 % supérieure à celle observée pour l'ensemble des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricoles.

Chiffres clés pour les femmes non salariées en production agricole en 2016

<p>111 000 femmes chefs d'exploitation présentes en janvier.</p> <p>5 875 entrées de cheffes dans le régime</p> <p>Superficie totale possédée par les femmes chefs d'entreprise : 4,4 millions ha</p> <p>Superficie moyenne des exploitantes : 39,4 ha</p> <p>Age moyen des cheffes : 51,6 ans</p> <p>Proportion de moins de 40 ans : 16,8 %</p> <p>Proportion de plus de 55 ans : 45,1 %</p> <p>Proportion de femmes dirigeantes dans l'ensemble des établissements : 29,2 %</p>	<p>Proportion de femmes chefs imposées au réel : 74,9 %</p> <p>Assiette brute des femmes chefs d'exploitation: 1 milliard d'euros</p> <p>Proportion de cheffes en nom personnel : 38,9 %</p> <p>25 450 collaboratrices d'exploitation.</p> <p>Superficie moyenne de l'exploitation où la conjointe est collaboratrice d'exploitation : 62,9 ha</p> <p>8 % de l'assiette brute totale détenue par les chefs d'exploitation dont la conjointe est collaboratrice d'exploitation</p>
---	---

Sigles utilisés :

- CE : Chefs d'exploitation
- EARL : Exploitation agricole à responsabilité limitée
- Gaec : Groupement agricole d'exploitation en commun
- Ha : Hectare
- MSA : Mutualité sociale agricole
- SAU : Surface agricole utile

Télécharger les données au format Excel : 

3. LES FEMMES SALARIEES DE LA PRODUCTION AGRICOLE

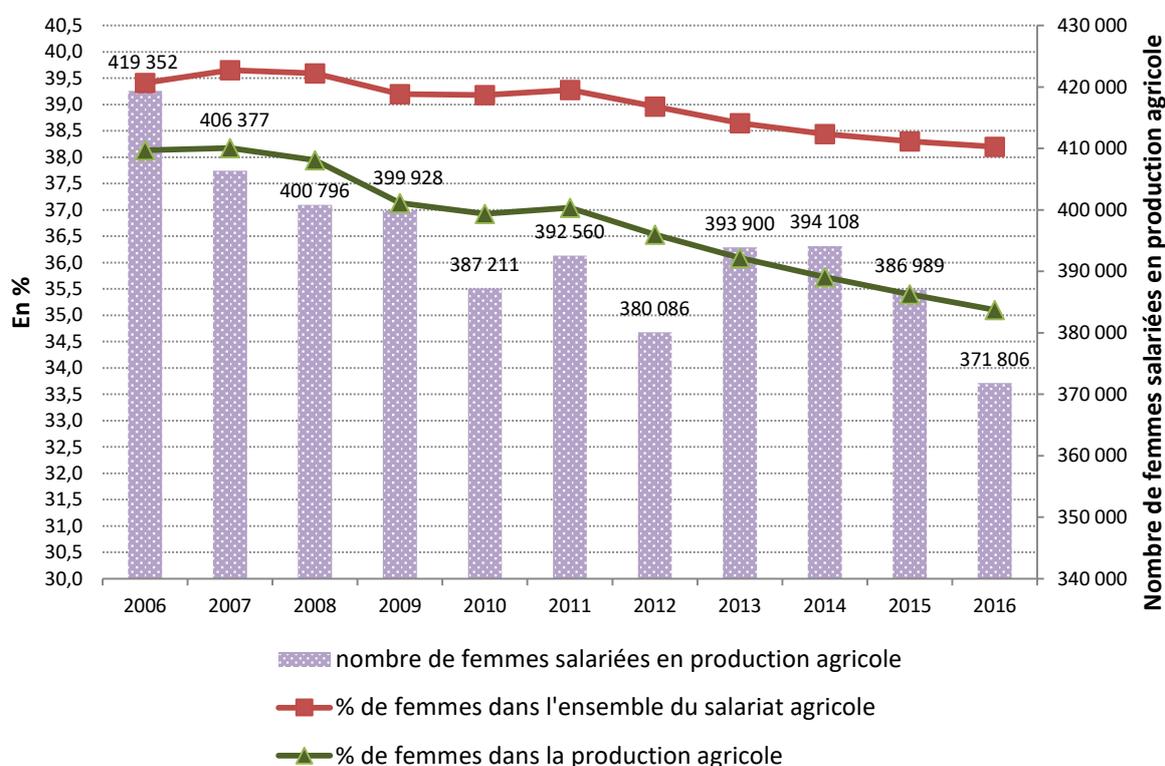
3.1. La part des femmes dans le salariat de la production agricole est en recul

En 2016, 38,2 % des salariés affiliés au régime agricole sont des femmes, soit environ 621 400 personnes. Depuis dix ans, le nombre de femmes salariées employées dans l'agriculture au sens large a diminué de 6,5 % alors que côté masculin, la baisse est plus modérée (- 1,5 %).

Quant au secteur de la production agricole, il emploie 371 800 femmes en 2016, un effectif en baisse de 11,3 % depuis 2006 (graphique 19). Depuis dix ans, le nombre de salariés de sexe masculin a progressé (+ 1,1 %). Les évolutions sont mouvementées et indépendantes de la durée du travail ; côté féminin, hormis la stabilité des effectifs de 2009 et 2014, et le rebond en 2011 et 2013, les effectifs sont orientés à la baisse (- 1,2 à - 2,2 % en 2007, 2008, 2015 et 2016).

En production agricole, 35,1 % des salariés sont des femmes en 2016, une proportion en constante baisse depuis dix ans. Le salariat féminin est moins présent dans ce secteur – même s'il est encore important – puisqu'il représente 59,8 % du salariat féminin en 2016 : c'est 4,2 points de moins qu'en 2006. Les femmes sont employées dans d'autres secteurs du régime agricole.

GRAPHIQUE 19
EVOLUTION DU NOMBRE DE FEMMES SALARIEES EN PRODUCTION AGRICOLE,
DU TAUX DE FEMINISATION DU SALARIAT AGRICOLE ET DANS LA PRODUCTION AGRICOLE ENTRE 2006 ET 2016



Source : MSA

3.1 Viticulture, cultures spécialisées et polyculture-élevage trustent 85 % des emplois féminins en production agricole

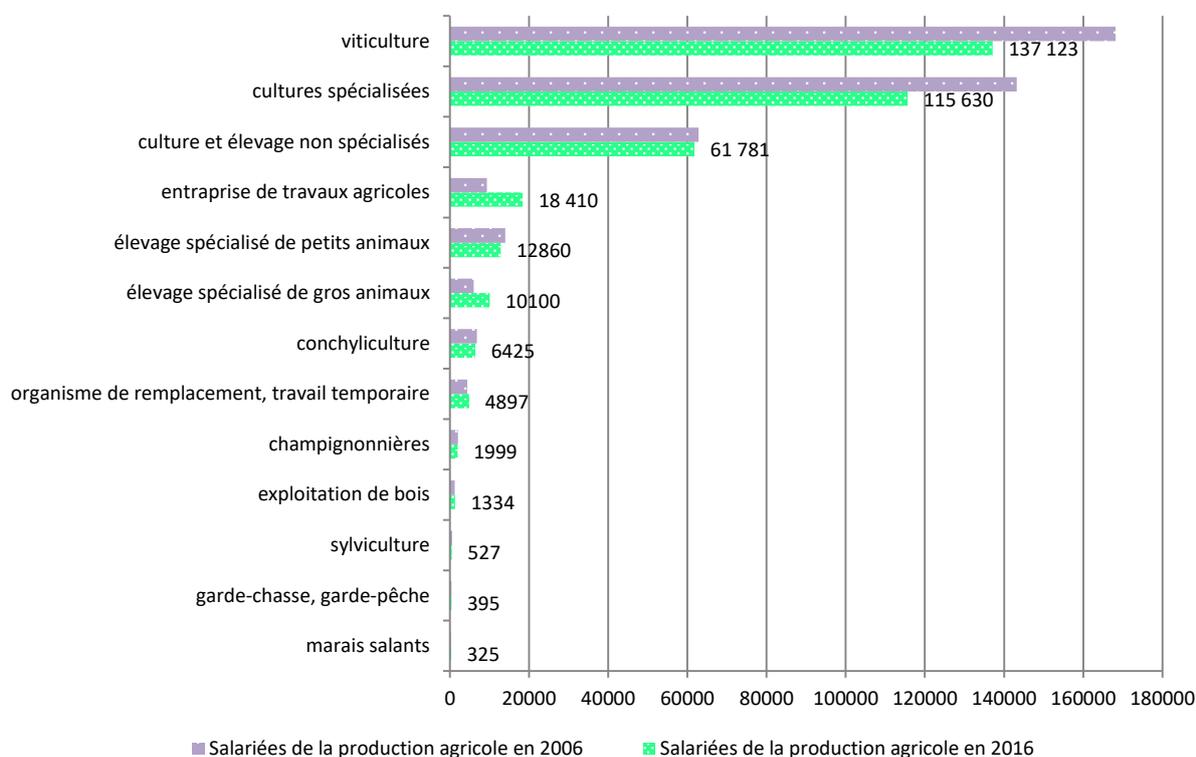
En 2016, les salariées de la production agricole occupent un emploi viticole dans 36,9 % des cas, en cultures spécialisées (31,1%), ou en cultures et élevages non spécialisés (16,6 %) (graphique 20). Dix ans plus tôt, cette hiérarchie était déjà en place.

Par branche, les évolutions sont contrastées. En l'espace de dix ans, le nombre de femmes employées dans l'élevage spécialisé de gros animaux a progressé de 67,3 %, de 47,7 % pour les marais salants ; dans les entreprises de travaux agricoles, l'emploi salarié féminin a été multiplié par deux. En revanche, dans les cultures spécialisées ou en viticulture, les effectifs salariés féminins ont sensiblement diminué : respectivement - 19,2 %, et - 18,4 %.

Par ailleurs, la répartition de l'emploi féminin selon les différentes activités de la production agricole a subi de nombreuses modifications depuis 2006. Les cultures spécialisées qui employaient plus de 34,1 % des femmes de la production agricole en 2006 n'en emploient guère plus de 31,1 % dix ans plus tard ; il en est de même pour la viticulture (40,1 % en 2006, 36,9 % en 2016). A l'inverse, l'élevage spécialisé de gros animaux, la polyculture-élevage ou les entreprises de travaux agricoles ont un poids relatif – en termes d'emplois féminins dans la production agricole – plus important aujourd'hui qu'en 2006. Côté masculin, la répartition de l'emploi évolue aussi : le secteur des cultures spécialisées employait 26,8 % de l'effectif masculin en production agricole en 2006 et en employe

24,7 % en 2016. Quant aux entreprises de travaux agricoles, elles emploient 9,2 % des salariés masculins de la production agricole, soit 3 points de plus qu'en 2006.

GRAPHIQUE 20
REPARTITION DES SALARIEES DE LA PRODUCTION AGRICOLE PAR ACTIVITE EN 2006 ET EN 2016



Source : MSA

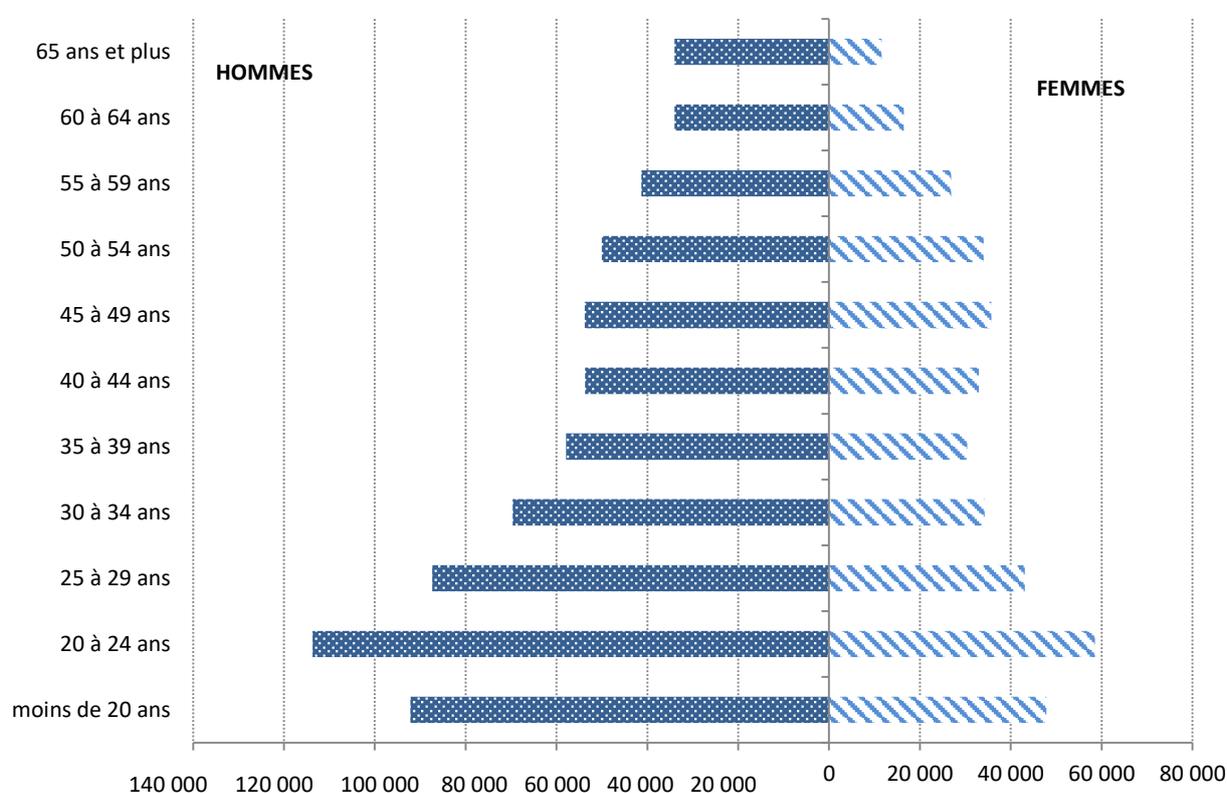
3.2 L'âge moyen des femmes salariées en production agricole est de 38,9 ans en 2016

Les femmes employées en production agricole ont 38,9 ans en moyenne en 2016, un âge en constante évolution et supérieur à celui des hommes (37,8 ans).

Les moins de 25 ans représentent 28,6 % des effectifs féminins (graphique 21) ; c'est 1,3 point de plus chez les hommes.

Les plus gros écarts entre les deux sexes résident après 24 ans : les 25-39 ans sont proportionnellement plus nombreux parmi les salariés de sexe masculin (31,3 % parmi les hommes, 29 % parmi les femmes) ; quant aux 40-49 ans, ils représentent 18,5 % des effectifs féminins, contre 15,6 % pour les hommes.

GRAPHIQUE 21
REPARTITION DES SALARIES DE LA PRODUCTION AGRICOLE PAR SEXE ET AGE EN 2016



Source : MSA

Très certainement lié à la nature des travaux effectués, certaines activités de la production agricole emploient davantage de salariés jeunes ou très jeunes comme les cultures spécialisées, l'élevage spécialisé de gros animaux, la récolte du sel, la polyculture-élevage ou les organismes de remplacement et de travail temporaire (tableau 3) : l'âge moyen y est inférieur à celui observé dans l'ensemble de la production agricole, dans l'ensemble du salariat agricole, tant pour les femmes que pour les hommes.

En revanche, les champignonnières, la filière bois ou les gardes-chasse, gardes-pêche sont des filières plus âgées.

TABLEAU 3
AGE MOYEN PAR SEXE ET PAR ACTIVITE EN 2016

SECTEUR D'ACTIVITE	FEMMES	HOMMES
Cultures spécialisées	38,9 ans	37,8 ans
Champignonnières	36,7 ans	35,6 ans
Elevage spécialisé de gros animaux	45,1 ans	39,4 ans
Elevage spécialisé de petits animaux	33,8 ans	35,4 ans
Conchyliculture	39,2 ans	37,8 ans
Marais salants	40,1 ans	36,5 ans
Polyculture-Elevage	38 ans	38 ans
Viticulture	35,4 ans	34,4 ans
Sylviculture	39,4 ans	41,1 ans
Exploitation de bois	44,1 ans	41,2 ans
Entreprises de travaux agricoles	42,1 ans	36,7 ans
Gardes-chasse, gardes-pêche	38,7 ans	35,8 ans
Organismes de remplacement et de travail temporaire	41,9 ans	44,4 ans
PRODUCTION AGRICOLE	36,9 ans	35,6 ans
ENSEMBLE DES SALARIES	39,7 ans	39,5 ans

Source : MSA

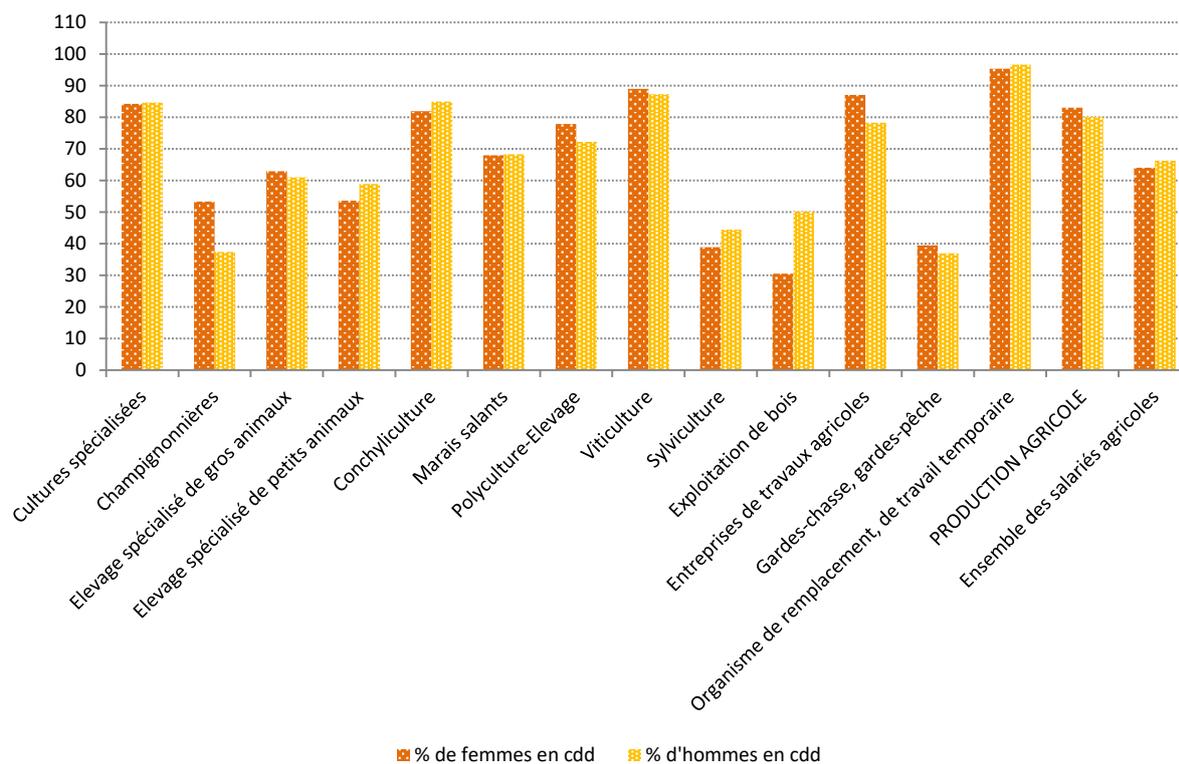
3.3 Les emplois salariés féminins en production agricole sont des CDD dans 83 % des cas

Le CDD occupe une place dominante en production agricole puisque 83,1 % des salariées du secteur en sont titulaires, soit environ 309 000 contrats en 2016 (80,1 % des hommes employés en production agricole sont en CDD, soit 551 000 contrats) (graphique 22).

La production agricole représente à elle seule plus de trois quarts des CDD féminins (77,6 %) de l'agriculture et 82,6 % des CDD masculins.

Le recours au CDD prédomine particulièrement en viticulture, et en cultures spécialisées ; parmi toutes les femmes titulaires d'un CDD en production agricole, 39,5 % sont employées en viticulture et 31,6 % dans les cultures spécialisées ; 89 % des femmes en viticulture et 84,3 % des salariées des cultures spécialisées ont un contrat à durée déterminée. Il s'agit des emplois saisonniers liés aux récoltes.

GRAPHIQUE 22
PROPORTION DE SALAIRES EN CDD PAR SEXE ET PAR ACTIVITE EN 2016



Source : MSA

3.4 L'égalité salariale hommes-femmes ? Oui mais uniquement en CDD

En 2016, 53,7 % du volume d'heures de travail effectué par les femmes en production agricole, le sont par des femmes en CDD ; 48,8 % pour les salariés de sexe masculin (tableau 4).

Quant au montant total des rémunérations des salariées, 48,1% sont perçus par les femmes en CDD ; chez les hommes, 41,4 % des rémunérations sont destinés aux salariés en CDD.

TABLEAU 4
VOLUME D'HEURES DE TRAVAIL ET MONTANT DE LA REMUNERATION PAR SEXE ET NATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL EN 2016

	Volume d'heures de travail en milliers d'heures		Montant de la rémunération en milliers d'euros	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
En contrat à durée déterminée	91 878	196 524	1 004 990	2 100 235
En contrat à durée indéterminée	79 307	206 167	1 084 772	2 969 365
TOTAL	171 185	402 691	2 089 762	5 069 600

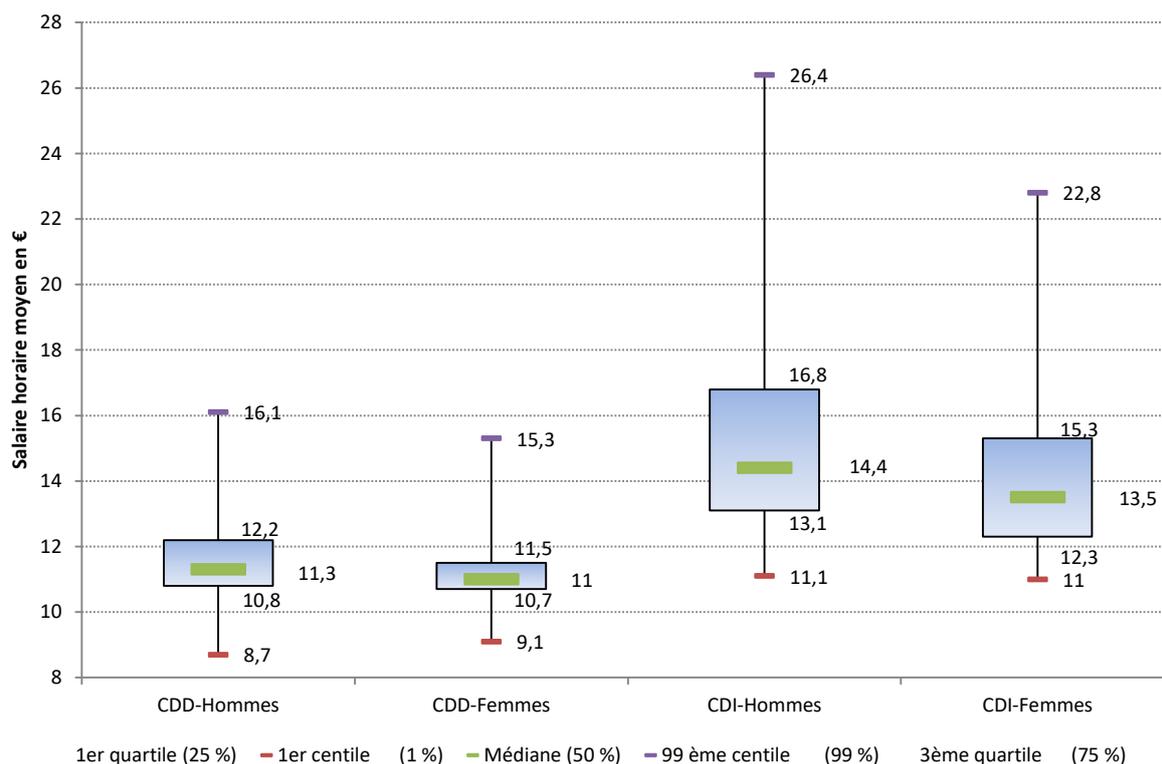
Source : MSA

En 2016, le salaire horaire médian des femmes en CDD s'élève à 11 euros, un niveau quasi-identique à celui des hommes (11,3 euros) (graphique 23). La dispersion des salaires horaires est toutefois plus élevée chez les hommes que chez les femmes. Les écarts entre les deux sexes se situent au niveau du 3^e quartile où le salaire horaire féminin est inférieur de près de 5,7 % à celui des hommes et au niveau du dernier centile où l'écart hommes-femmes atteint 5 % en faveur des hommes ; ailleurs, l'écart de salaire horaire entre hommes et femmes ne dépasse pas 3 %. Le secteur de la production agricole semble donc pratiquer une politique salariale homogène entre hommes et femmes, en matière d'emplois en CDD.

Concernant les CDI, la dispersion des salaires horaires est également plus élevée chez les hommes que chez les femmes, ceci à tous les niveaux de rémunération. Le salaire horaire médian des femmes en CDI est inférieur de 6,3 % à celui des hommes ; au 3^e quartile, le salaire horaire féminin est inférieur d'environ 9 % au salaire horaire masculin et au 9^e décile, il est inférieur d'environ 9 %. En production agricole, il semble ne pas y avoir d'égalité salariale entre hommes et femmes lorsque le contrat est à durée indéterminée.

Les résultats doivent toutefois être considérés avec précaution puisque l'étude ne prend en compte ni les niveaux de qualification des salariés, ni leurs niveaux de responsabilité.

GRAPHIQUE 23
DISPERSION DES SALAIRES HORAIRES MOYENS PAR NATURE DE CONTRAT ET PAR SEXE EN 2016



Source : MSA

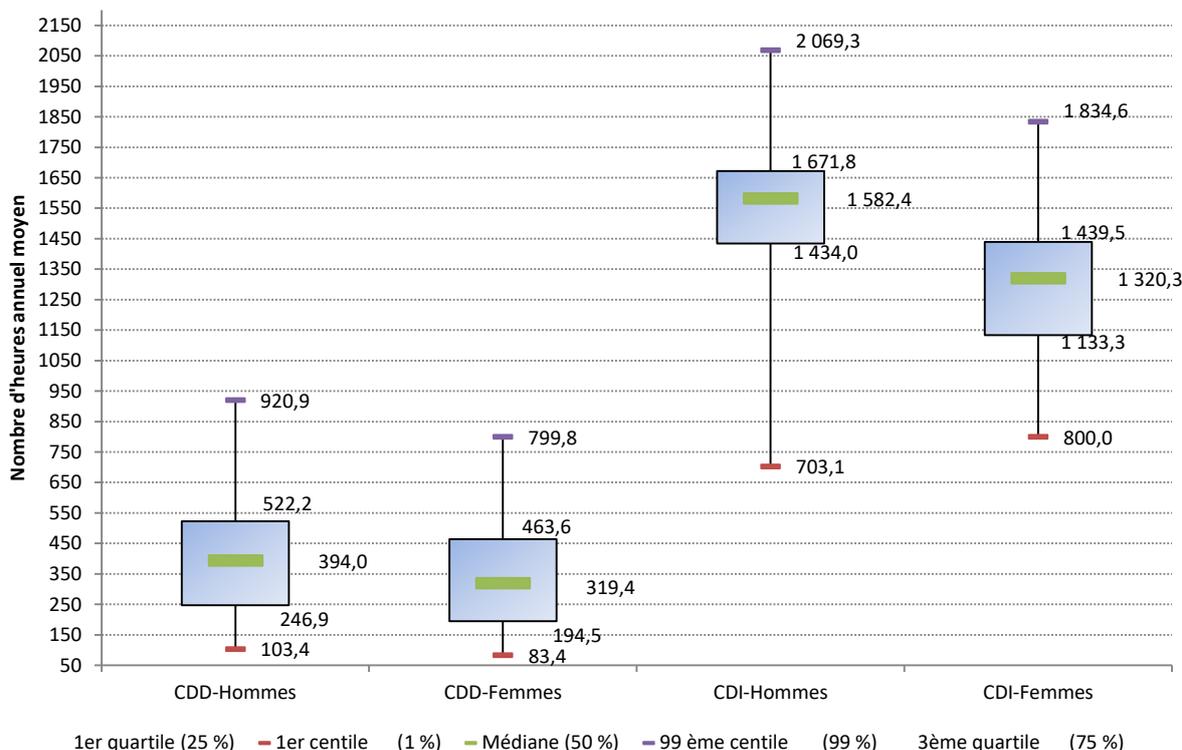
3.5 Le recours au temps partiel : négligeable en CDD, influent pour le temps de travail féminin en CDI

En CDD comme en CDI, le temps de travail annuel moyen des femmes est inférieur voire très inférieur à celui des hommes, à tous les niveaux de découpage (1er décile, 1er quartile, médiane, 3è quartile, 99è centile) (graphique 24).

En CDD, les écarts de temps de travail annuel moyen entre les deux sexes sont maximum jusqu'à la médiane ; au-delà, les écarts sont moindres. Ainsi, au 1er quartile, les femmes travaillent en moyenne 194,5 heures au cours de l'année 2016, soit une durée inférieure de 21,2 % au temps de travail masculin. Les femmes titulaires d'un CDD en 2016 réalisent un temps de travail médian de 319,4 heures annuelles tandis que leurs homologues masculins en effectuent 394, soit un écart de près de 19 % entre les deux sexes. En revanche, au 3è décile, le temps de travail annuel moyen des femmes en CDD est inférieur à celui des hommes de 11,2 %.

En CDI, le temps de travail féminin est inférieur au temps de travail masculin quel que soit le niveau de découpage observé. Au 1er quartile, le temps de travail féminin (1 133,3 heures) est inférieur de près de 21 % à celui des hommes. Le temps de travail médian des femmes est de 1 320,3 heures en 2016 alors qu'il est de 1 582,4 heures pour les hommes, soit un écart d'environ 17 %. Parmi les temps de travail moyens les plus élevés, les temps de travail féminins sont inférieurs de 11 à 14 % à ceux de leurs homologues masculins.

GRAPHIQUE 24
DISPERSION DES TEMPS DE TRAVAIL ANNUELS MOYENS PAR NATURE DE CONTRAT ET PAR SEXE EN 2016



Source : MSA

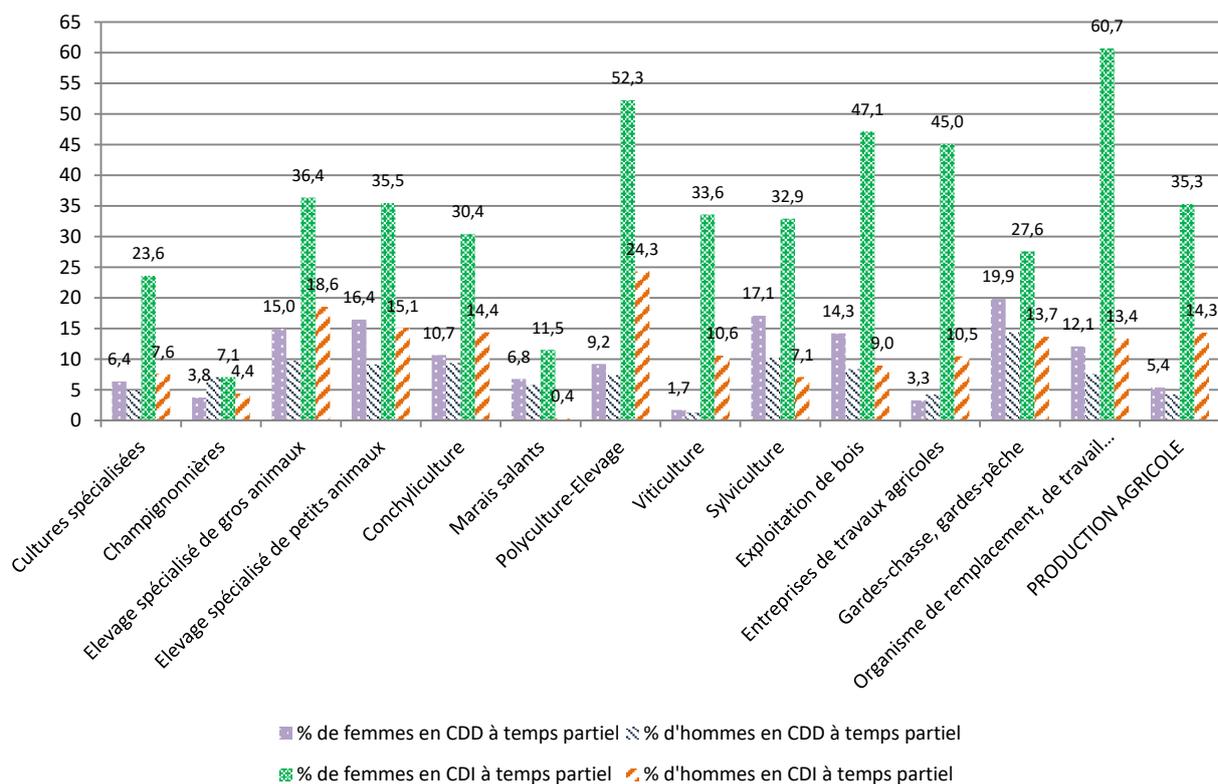
En production agricole, 5,4 % des femmes ayant un CDD sont à temps partiel (contre 4,3 % de leurs homologues masculins) (graphique 25). En CDI, elles sont 35,3 % à travailler à temps partiel, contre 14,3 % des hommes en CDI.

Les femmes en CDD sont plus fréquemment à temps partiel lorsqu'elles travaillent dans des organismes de remplacement et de travail temporaire (12,1 % des femmes sont à temps partiel), en sylviculture (17,1 %), dans l'exploitation du bois (14,3 %) ou dans l'élevage spécialisé d'animaux gros ou petits (15 à 16,4 %).

En CDI, le temps partiel concerne 60,7 % des femmes dans les organismes de remplacement et de travail temporaire, 52,3 % en polyculture-élevage et 45 à 47 % des femmes travaillant dans des exploitations de bois ou dans des entreprises de travaux agricoles. A titre de comparaison, il y a proportionnellement deux fois moins d'hommes en CDI à temps partiel en polyculture-élevage voire 4,5 fois moins dans les exploitations de bois ou les entreprises de travaux agricoles.

Concernant le recours au temps partiel, l'étude ne prend pas en compte la notion de choix *volontaire* ou *contraint* du salarié.

GRAPHIQUE 25
PROPORTION DE SALARIES A TEMPS PLEIN/PARTIEL PAR SEXE ET NATURE DE CONTRAT EN 2016



Source : MSA

Télécharger les données au format Excel : 

Chiffres clés pour les femmes salariées en production agricole en 2016

<p>371 800 femmes salariées en production agricole</p> <p>90 600 ETP</p> <p>Proportion de femmes dans l'ensemble de l'agriculture : 38,2 %</p> <p>Proportion de femmes en production agricole : 35,1 %</p> <p>Age moyen des femmes salariées dans l'ensemble de l'agriculture : 39,7 ans</p> <p>Age moyen des femmes salariées en production agricole : 38,9 ans</p> <p>Proportion de moins de 25 ans : 28,6 %</p> <p>Proportion de 40-49 ans : 18,5 %</p>	<p>Proportion de femmes salariées en CDD : 83,1 %</p> <p>308 900 CDD</p> <p>Femmes en CDD :</p> <ul style="list-style-type: none">- Salaire horaire médian : 11 €- Temps de travail médian : 319 heures / an- Proportion à temps partiel : 5,4 % <p>Femmes en CDI :</p> <ul style="list-style-type: none">- Salaire horaire médian : 13,5 €- Temps de travail médian : 1320 heures / an- Proportion à temps partiel : 35,3 %
--	--

Sigles cités :

- CDD : Contrat à durée déterminée
CDI : Contrat à durée indéterminée
ETP : Equivalent temps plein

MSA Caisse Centrale

19, rue de Paris

CS 50070

93013 Bobigny Cedex

Direction des Statistiques, des Etudes

et des Fonds

Tél. : 01 41 63 77 77

www.statistiques.msa.fr



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore